

Rapport

Vérification du projet de relocalisation de la buanderie
Partagec inc.

Présenté à :

**Groupe d'approvisionnement en commun de l'Ouest du Québec –
secteur Montérégie**

8 octobre 2015





Raymond Chabot Grant Thornton adhère à des principes de gestion et de consommation écoresponsables. Par souci pour l'environnement et les générations futures, notre cabinet a convenu d'imprimer ses documents recto verso.



Raymond Chabot Grant Thornton

Le 8 octobre 2015

Monsieur Dany Dutilly
Directeur général adjoint
**Groupe d'approvisionnement en commun de l'Ouest
du Québec – secteur Montérégie**
1400, rue Marie-Victorin, bureau 204
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 6B9

Raymond Chabot Grant Thornton & Cie
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télocopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Objet : Rapport – Vérification du projet de relocalisation de la buanderie Partagec inc.

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport portant sur la vérification du projet de relocalisation de la buanderie Partagec inc..

Ce rapport est destiné à l'usage de la direction du **Groupe d'approvisionnement en commun de l'Ouest du Québec – secteur Montérégie** (ci-après le « GACOQ ») et ne devrait donc pas être distribué à d'autres fins que celles convenues. Une autorisation préalable de Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L. (ci-après « Raymond Chabot Grant Thornton ») est requise pour tout autre usage.

Comme nous en avons expressément convenu, nous avons appliqué des procédures en vue de déterminer la pertinence et la plausibilité des paramètres et des hypothèses utilisés par la buanderie dans le cadre de son projet de relocalisation.

L'application de ces procédures nous a permis de confirmer la plausibilité des hypothèses et des paramètres utilisés. Cependant, ces procédures ne constituent pas un audit du calcul des coûts liés au projet de relocalisation et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion sur ce calcul. De plus, la vérification et la validation du prix des services n'ont pas été conduites en fonction des normes d'audit généralement reconnues ou des normes d'examen généralement reconnues décrites dans le *Manuel de CPA Canada*.

La présente lettre doit être utilisée uniquement dans le contexte de notre rapport sur la vérification du projet de relocalisation de la buanderie Partagec inc.

Finalement, il est important de noter que Raymond Chabot Grant Thornton est demeuré indépendant vis-à-vis du processus d'appel d'offres auprès des entreprises privées réalisé par la GACOQ. Raymond Chabot Grant Thornton n'a jamais eu accès aux résultats de l'appel d'offres lors de la réalisation du

mandat de vérification. Seulement le formulaire inclus dans l'appel d'offres auprès des entreprises privées nous avait été transmis.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et nous demeurons à votre disposition pour vous fournir toute assistance supplémentaire nécessaire ou pour vous accompagner dans la poursuite de vos objectifs.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au 514 954-4633.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Nicolas Plante
Associé – Groupe-conseil stratégie et performance

Louise Labrie
Associée – Groupe-conseil stratégie et performance

/mep



Une relation d'affaires basée sur la confiance, le savoir-faire et la collaboration

Table des matières

1. Sommaire.....	1
2. Contexte.....	2
2.1 Objectifs du mandat	2
3. Objectif 1	3
3.1 Descriptif	3
3.2 Portée des travaux	3
3.3 Limitations	3
3.4 Travaux réalisés	3
3.5 Résultats des travaux effectués	5
3.6 Conclusion.....	5
4. Objectif 2	6
4.1 Descriptif	6
4.2 Portée.....	6
4.3 Limites	6
4.4 Travaux réalisés	6
4.5 Résultats des travaux effectués	7
4.6 Conclusion.....	8

5. Objectif 3	9
5.1 Description de l'objectif	9
5.2 Portée.....	9
5.3 Travaux réalisés	9
5.4 Résultats des travaux effectués	9
5.4.1 Coûts assumés par le gouvernement du Québec.....	9
5.4.2 Indexation des coûts pour les cinq premières années	10
5.4.3 Valeur résiduelle des actifs	10
5.4.4 Maintien des actifs	11
5.5 Conclusion.....	12

Annexe 1 – Glossaire

Annexe 2 – Résultats détaillés des travaux réalisés sur l'analyse des coûts d'impact de la fermeture de la buanderie en cas d'impartition à une entreprise privée

Annexe 3 – Résultats détaillés des travaux réalisés sur les coûts de relocalisation

Annexe 4 – Résultats détaillés des travaux effectués sur le calcul du prix des services offerts

Rapport



Complément d'information et modifications apportées au rapport transmis le 11 septembre 2015

Objectif 1 – valider la pertinence et la plausibilité des paramètres de calcul utilisés pour l'analyse des coûts d'impact de la fermeture de la buanderie Partagec inc. (ci-après « Partagec ») en cas d'impartition à une entreprise privée

- Pourcentage de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (ci-après la « CARRA ») utilisé dans le calcul du coût de la fermeture

Le pourcentage de la CARRA utilisé dans le modèle de Partagec est basé sur les montants réels payés par la buanderie pour la période de paie numéro 28, du 5 au 11 juillet 2015;

- Précisions sur le nombre d'équivalents temps complet (ci-après « ETC ») à la fermeture de la buanderie

L'annexe 2 du rapport présente le nombre d'ETC concernés par la fermeture de la buanderie. La version du rapport datée du 11 septembre 2015 comportait une erreur dans le dénombrement du personnel syndiqué. Voici la liste révisée du nombre d'ETC à la fermeture de la buanderie :

- Cadres (8)
 - ◆ Un chef de secteur – jour,
 - ◆ Un chef de secteur – nuit,
 - ◆ Un chef des services techniques et de l'ingénierie,
 - ◆ Une coordonnatrice des ressources humaines,
 - ◆ Un directeur d'usine,
 - ◆ Une coordonnatrice des services administratifs et du service à la clientèle,
 - ◆ Un coordonnateur de production,
 - ◆ Un directeur général,
- Personnel syndiqué (128,6)
 - ◆ Un agent de gestion du personnel,
 - ◆ Un agent de gestion financière,
 - ◆ Trois buandiers,
 - ◆ Cinq conducteurs de véhicules lourds,
 - ◆ Une couturière,
 - ◆ Cinq journaliers,
 - ◆ Un magasinier,
 - ◆ Un mécanicien d'entretien,
 - ◆ Quatre préposés à l'entretien ménager,

- ◆ 89,6 préposés à la buanderie,
- ◆ Un spécialiste en procédés administratifs,
- ◆ Un technicien de classe B,
- ◆ Six techniciens en électronique,
- ◆ Quatre techniciens en administration,
- ◆ Cinq membres de l'équipe volante.

L'annexe 2 du rapport a été modifiée en conséquence.

Objectif 2 – valider la plausibilité des hypothèses utilisées pour établir le coût des services de la buanderie prévu au terme du projet de relocalisation

- Distinction du coût par catégorie (fixe et variable)

Le tableau suivant présente la catégorie pour les principaux types de coûts considérés dans le coût des services :

Type de coûts		Catégorie	
Masse salariale directe		Variable	
Masse salariale indirecte		Fixe et variable	
Entretien et réparation de matériel		Variable	
Énergie		Variable	
Produits lessiviels		Variable	
Empaquetage des fournitures de chirurgie		Variable	
Frais généraux	Administration	Loyer	Fixe
		Repas, habillement et formation	Variable
		Papeterie, téléphonie, associations, conseil d'administration et frais de déplacement	Fixe
		Honoraires professionnels	Fixe et variable
		Autres honoraires professionnels	Variable
		Taxes relatives au nouveau terrain	Fixe
	Finance	Fixe	
	Approvisionnement et expédition (emballage)	Variable	
	Transport	Variable	
	Entretien mécanique	Variable	
	Entretien de salubrité	Variable	
	Entretien de l'immeuble	Variable	
Frais administratifs bancaires		Fixe	
Frais de mise en marche		Fixe et ponctuel	

■ Impact de la variation du taux de change sur le prix des services

Le projet de la nouvelle buanderie nécessitera l'achat d'équipement en dollars américains. Dans l'évaluation du prix des services, Partagec a utilisé un taux de change (CAD-USD) de 1,25 \$. Selon les estimations de la buanderie, le coût de l'équipement augmenterait de 341 296 \$ avec un taux de change de 1,33 \$. Le coût total pour l'achat de l'équipement, incluant l'installation, passerait alors de 13 626 327 \$ à 13 967 623 \$;

■ Frais de mise en marche de la nouvelle buanderie

Le modèle financier de Partagec utilisé pour la validation du coût des services dans la version du rapport datée du 11 septembre 2015 prévoyait des frais de mise en marche de 300 000 \$ dans le trimestre précédant la première d'année d'exploitation (voir l'annexe 4 du rapport initial). Partagec a soumis un modèle financier révisé dans lequel les frais de mise en marche ont été déplacés dans la première année d'exploitation.

L'annexe 4 du rapport a été ajustée en conséquence;

■ Achat du terrain pour la construction de la nouvelle buanderie

Le terrain a été acquis en 2012 par Partagec en prévision du projet de construction de la nouvelle buanderie. Cette acquisition a été portée aux états financiers et a réduit l'encaisse disponible. Ainsi, la mise de fonds initiale disponible pour le financement du projet est moins élevée (voir l'annexe 3, section 3, « Coût du terrain »). Il nous paraît convenable de ne pas considérer le coût du terrain dans le calcul des prévisions financières, puisqu'il est déjà payé, ce qui réduit l'encaisse disponible pour la mise de fonds initiale;

■ Remboursement des taxes de vente

L'information fournie par Partagec permet de confirmer que la buanderie a droit à un remboursement complet des taxes payées;

■ Capacité de production de la nouvelle buanderie

Selon l'information obtenue de Partagec, la capacité de production de la nouvelle buanderie s'élèvera à 77 % la première année et à 93 % la 20^e année, afin de traiter les volumes prévus dans l'appel d'offres numéro AO 2014-953-01-01. Cette capacité de production est basée sur l'exploitation de la nouvelle buanderie sur cinq quarts de travail, sur une possibilité de 21 quarts par semaine, ce qui donne une marge de manœuvre pour une capacité excédentaire ou pour appuyer d'autres buanderies du réseau;

■ Coût actuellement facturé par Partagec à ses clients

Selon l'information fournie par Partagec, le prix facturé moyen budgété pour l'année financière 2015-2016 est de 1,597 \$ par kilogramme. Ce prix inclut les coûts du lavage du linge blanc, vert et bleu, du renouvellement du linge blanc, du renouvellement des chariots de linge blanc et du maintien des actifs pour le linge blanc et vert;

■ Frais accessoires prévus quant au plan de construction du bâtiment et à l'achat de l'équipement

Les frais divers prévus au projet selon le modèle financier de Partagec sont les suivants :

- Design : 964 065 \$,

- Construction : 815 024 \$,
- Procédés : 756 316 \$;

■ Période de remboursement de la dette pour le bâtiment et l'équipement

La version du rapport datée du 11 septembre 2015 spécifiait que le financement de la Banque Nationale est offert sur une période de 25 ans renouvelable après 10 ans (voir l'annexe 3, section 5, « Financement », et l'annexe 4, section 4, « Frais financiers (capital et intérêt) »), alors que les périodes de remboursement de la dette prévues par Partagec sont de 25 ans pour le bâtiment et de 20 ans pour l'équipement.

Les annexes 3 et 4 ont été ajustées en conséquence;

■ Coût des services de la nouvelle buanderie

Le tableau du résumé des coûts annuels du montage financier préparé par la buanderie présenté à la section 4.5 du rapport a été ajusté en fonction des éléments suivants :

- Correction de l'erreur de calcul de la colonne « Montant annuel (\$) »,
- Inclusion des frais de mise en marche de 300 000 \$ à la première année,
- Ajouts des colonnes « Montant annuel facturé au client » (en dollars et en dollar par kilogramme), « Cotisations versées à la CARRA » et « Paiement de compensation de taxes ».

Le prix total sur 20 ans dans ce rapport est de 219 108 139 \$, alors qu'il était de 216 811 593 \$ dans la version du rapport datée du 11 septembre 2015. Le prix total moyen par kilogramme demeure le même, soit 1,20 \$.

Objectif 3 – valider la comparabilité des prix offerts par la buanderie Partagec et par l'entreprise privée

■ Justification supplémentaire du refus de Partagec de recevoir des montants supplémentaires du gouvernement du Québec pour le maintien de ses actifs durant les 20 premières années d'exploitation

La section 5.4.4 du rapport spécifie que Partagec nous a mentionné qu'elle n'aurait pas besoin du montant transféré par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (ci-après le « MSSS ») durant le projet. La buanderie soutient notamment que son modèle financier inclut les coûts de financement et de remboursement pour les infrastructures, le bâtiment et l'équipement neuf, sans besoin d'entretien majeur durant les 20 premières années. De plus, elle précise qu'un montant annuel d'environ 600 000 \$ en salaires et achats est prévu pour l'entretien des actifs.

Des renseignements complémentaires ont été demandés à Partagec. Les arguments suivants complètent la réponse initiale de la buanderie :

- Dans le modèle financier, à la 21^e année, le prêt pour l'équipement sera remboursé en totalité, ce qui libérera un montant annuel de 668 625 \$. À la 26^e année, le prêt pour le bâtiment sera entièrement remboursé, ce qui libérera un montant supplémentaire de 1 144 276 \$ par année,

- Dans la nouvelle buanderie, le bâtiment et l'équipement seront neufs. D'après Partagec, il n'y aura pas d'entretien majeur à être effectué durant les 20 premières années dans le bâtiment. Les premiers investissements majeurs nécessaires seront la toiture et la fenestration, dont les coûts seront respectivement de 644 904 \$ et de 143 450 \$ selon l'estimation des architectes. Partagec estime que les montants libérés par l'amortissement complet des prêts seront suffisants pour couvrir ces travaux, sans réclamation au gouvernement. En ce qui concerne l'équipement, sa durée de vie utile dépassera 25 ans si le personnel ne travaille que cinq quarts par semaine. Donc, le montant annuel de 1 812 901 \$ libéré après 25 ans permettra le renouvellement de l'équipement sans augmentation du prix facturé,
- Partagec a inclus au modèle financier, dès la première année, cinq techniciens en mécanique et en instrumentation et un chef des services techniques, ce qui représente des coûts d'entretien et de maintien des actifs de la nouvelle buanderie de 335 872 \$ et 115 129 \$ respectivement. À ces montants s'ajoutent les frais généraux d'entretien de l'immeuble de 104 192 \$ et les frais généraux d'entretien de l'équipement de 102 057 \$, pour un total de 657 250 \$ par année pour le maintien des actifs. La buanderie estime ainsi que le modèle financier présenté inclut déjà les montants nécessaires pour le maintien des actifs, et ce, dès la première année. Partagec est d'avis que si le gouvernement lui octroie un montant ou une subvention pour le maintien des actifs, il faudra déduire un montant équivalent du prix facturé aux clients.

La section 5.4.4 du rapport a été ajustée en fonction des renseignements complémentaires fournis par Partagec.



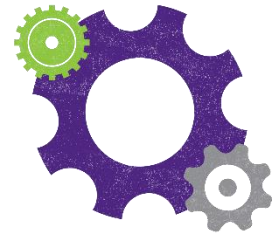
1. Sommaire

Partagec traite environ 7 800 000 kg de linge souillé par année pour 10 clients, qui totalisent environ 50 points de service du réseau de la santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale.

Partagec, située sur le site de l'hôpital de l'Enfant-Jésus depuis sa création en 1966 ainsi que sur celui de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec, doit maintenant se relocaliser afin de répondre aux besoins actuels et futurs de ses clients et d'améliorer les services attendus par ces derniers.

La société a élaboré un projet global de relocalisation qui prévoit l'acquisition d'un terrain, la construction d'une nouvelle bâtisse ainsi que l'acquisition de nouvel équipement. Le financement du projet serait assuré par la buanderie.

En parallèle à ce projet, le 25 mai 2015, le GACOQ, qui agit en qualité de mandataire du MSSS, a publié un appel d'offres public pour l'impartition éventuelle à une entreprise privée des services de buanderie offerts aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux servis par Partagec.



2. Contexte

Dans le cadre de l'appel d'offres qui a été lancé auprès d'entreprises privées concernant l'impartition des services de buanderie, le MSSS doit être en mesure d'évaluer tous les coûts pertinents afin de permettre aux décideurs d'avoir en main les coûts totaux relatifs à l'impartition et de pouvoir comparer les prix au kilogramme entre les projets de Partagec et ceux des soumissionnaires privés. Plus précisément, le processus d'appel d'offres permettra de déterminer l'entreprise privée offrant le meilleur prix. Par la suite, le prix des services offerts par cette entreprise privée sera comparé à celui offert par Partagec et une décision sera prise par le MSSS quant à l'impartition des services de buanderie.

Dans ce contexte, le MSSS a chargé le GACOQ d'obtenir les services d'une firme externe pour l'accompagner dans la vérification et la validation des prix des services prévus dans le projet de relocalisation de Partagec.

2.1 Objectifs du mandat

Le mandat comportait trois objectifs :

- **Objectif 1** : valider la pertinence et la plausibilité des paramètres de calcul utilisés pour l'analyse des coûts d'impact de la fermeture de la buanderie en cas d'impartition à une entreprise privée;
- **Objectif 2** : valider la plausibilité des hypothèses utilisées pour établir le coût des services de buanderie prévu au terme du projet global de relocalisation;
- **Objectif 3** : valider la comparabilité des prix offerts par la buanderie Partagec et par l'entreprise privée.

Nos travaux ont été réalisés du 27 avril 2015 au 31 août 2015 et sont détaillés aux sections suivantes, selon chaque objectif.

3. Objectif 1

3.1 Descriptif

Cet objectif consistait à valider la pertinence et la plausibilité des paramètres de calcul utilisés pour l'analyse des coûts d'impact de la fermeture de la buanderie en cas d'impartition à une entreprise privée. En effet, la direction de Partagec est responsable de déterminer les coûts d'impact relatifs à la fermeture de la buanderie actuelle qui incomberaient au gouvernement du Québec dans le cas d'une impartition à une entreprise privée.

3.2 Portée des travaux

Notre responsabilité était de nous assurer que les coûts considérés par Partagec étaient réellement des coûts d'impact directement liés à une cession éventuelle à une entreprise privée des activités réalisées par la buanderie et que les paramètres de calcul utilisés étaient plausibles selon l'information qui nous a été transmise.

3.3 Limitations

Les travaux réalisés n'avaient pas pour but de donner une opinion sur le montant de coûts d'impact présenté.

3.4 Travaux réalisés

Les travaux réalisés pour répondre à cet objectif sont présentés en fonction des paramètres de l'étude des coûts d'impact fournis par la buanderie. L'information et les documents obtenus qui ont fait l'objet d'une validation sont présentés ci-après.

Information générale obtenue

- Avis d'impact, *Indemnisation à verser au personnel syndiqué et au personnel cadre le cas où Partagec devait cesser ses activités*, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, direction régionale du développement organisationnel, 1^{er} décembre, année non spécifiée (document Word);
- Réponse au courriel de Raymond Chabot Grant Thornton reçu le 27 mai 2015, *Information complémentaire sur les coûts d'impact d'une fermeture* (document Word);
- Courriel du chargé de projet responsable du dossier chez Partagec (daté du 3 juillet 2015);
- *Coûts d'impact – tableaux 200 703* (document Excel);

- Discussions téléphoniques avec les responsables de la détermination des coûts d'impact liés à la fermeture pour valider certains aspects;
- Communication par courriel avec les responsables du projet de relocalisation, afin de valider les hypothèses présentées dans les documents transmis à Raymond Chabot Grant Thornton.

Nombre d'ETC pour la buanderie actuelle

- Liste d'ancienneté par titre d'emploi, par nombre d'années de service, par nom des employés et par statut (permanent temps complet, permanent temps partiel, temporaire temps partiel et occasionnel);
- Fichier de travail de la direction projetant l'ancienneté du personnel lors de la fermeture éventuelle.

Salaires hebdomadaires des employés

Échantillon de relevés des salaires des employés de Partagec daté de juillet 2015

Avantages sociaux du personnel actuel

- *REM130HM – sommaire des remises aux organismes gouvernementaux*, MédiSolution, pour la période finissant le 11 juillet 2015;
- *Rapport de facturation autonome pour le calcul du coût de l'assurance collective*, MédiSolution, pour la période finissant le 11 juillet 2015;
- *Calcul DAS employé-employeur* (document Excel).

Coût d'impact de la fermeture lié au personnel syndiqué

Convention collective intervenue entre le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux et la Fédération de la santé et des services sociaux (Confédération des syndicats nationaux), du 13 mars 2011 au 31 mars 2015

Coût d'impact de la fermeture lié au personnel cadre

Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux, annexe 1 de la circulaire 02.02.22.01, règlement consolidé

Revenus tirés de la vente du terrain acheté pour la construction de la nouvelle buanderie

Contrat d'achat du terrain à la Ville de Québec (ci-après la « Ville »), dans le parc industriel de Beauport, par Partagec, le 26 octobre 2012

3.5 Résultats des travaux effectués

Les résultats détaillés des travaux effectués pour s'assurer que les coûts considérés par Partagec sont réellement des coûts d'impact directement liés à une cession éventuelle à une entreprise privée des activités qu'elle réalise et que les paramètres de calcul utilisés sont plausibles selon l'information qui nous a été transmise sont présentés à l'**annexe 2**.

- Trois scénarios ont été élaborés par la direction de Partagec pour le calcul des coûts d'impact de la fermeture de la buanderie actuelle, soit un scénario pessimiste, un scénario projeté et un scénario optimiste;
- La direction de Partagec considère que le scénario projeté est le scénario de référence à être utilisé pour le calcul du coût, soit **6 876 853 \$**.

Voici le coût d'impact calculé par Partagec :

Type de coûts	Coût (\$)
Indemnités de départ à verser au personnel cadre	1 587 357
Sécurité d'emploi du personnel syndiqué – salaires et avantages sociaux à être versés durant la phase de transition vers le nouvel emploi	6 420 496
Revenus tirés de la vente du terrain acheté pour la construction de la nouvelle buanderie	(1 131 000)
Total	6 876 853

3.6 Conclusion

Les renseignements obtenus pour confirmer la plausibilité des perspectives de remplacement ne sont pas suffisants. Si les hypothèses quant à ces perspectives sont erronées, cela pourrait avoir une incidence importante sur les coûts d'impact. Toutefois, à l'exception de cet élément, les paramètres utilisés pour le calcul des coûts d'impact de la fermeture de la buanderie nous paraissent plausibles.

4. Objectif 2

4.1 Descriptif

Cet objectif consistait à valider la plausibilité des hypothèses utilisées pour établir le coût des services de buanderie prévu au terme du projet global de relocalisation. Il fallait pour cela valider l'analyse financière du projet global de relocalisation de la buanderie, présenté par Partagec et élaboré en fonction des directives du MSSS, en s'assurant que tous les coûts directs et indirects pertinents avaient été considérés par l'établissement, incluant les coûts imputés ou payés par d'autres centres d'activité ou par d'autres organismes du secteur public, et que les hypothèses utilisées étaient plausibles.

4.2 Portée

L'analyse a porté sur les documents soumis dans le montage financier de Partagec, plus particulièrement les suivants :

- Montage financier et hypothèses de travail;
- Détail du coût de construction;
- Détail du coût de l'équipement;
- Détail des frais d'administration et des honoraires conditionnels.

4.3 Limites

Il est important de souligner que cette validation des coûts du projet global de relocalisation porte sur les documents préparés par les responsables du projet et que les documents et leur contenu provenant de sources externes, comme les études techniques par des firmes d'ingénieurs et d'architectes, n'ont pas été remis en question.

4.4 Travaux réalisés

Pour répondre à cet objectif, nous avons d'abord validé les coûts afférents au projet de construction et de relocalisation de la buanderie en effectuant les travaux suivants :

- Rencontre avec les responsables de l'analyse financière du projet global de relocalisation;
- Analyse des documents et de l'information utilisés par la buanderie dans l'analyse financière du projet global de relocalisation
 - Comparaison des coûts de construction, d'acquisition d'équipement et de relocalisation utilisés dans le modèle financier aux documents fournis par des firmes externes et des experts internes de Partagec,

- Comparaison des documents probants produits par Partagec, par exemple les états financiers audités, aux données présentées dans le modèle financier.

Nous avons ensuite validé le montage financier de la buanderie afin de nous assurer que tous les coûts étaient inclus dans le calcul du prix des services en effectuant les travaux suivants :

- Vérification des paramètres liés aux coûts de fonctionnement présentés dans le modèle financier (nombre de kilos, masse salariale, autres dépenses financières, etc.) à partir des documents produits par des experts internes et des états financiers de la buanderie;
- Vérification de la prise en compte de tous les coûts directs et indirects, incluant ceux pouvant être imputés ou payés par d'autres centres d'activité ou par d'autres organismes du secteur public québécois, dans le calcul du prix des services;
- Validation de l'inclusion des coûts de construction et de relocalisation dans le calcul du prix des services (remboursement du capital et de l'intérêt liés aux coûts de construction, d'acquisition d'équipement et de relocalisation de la nouvelle buanderie sur une période de 20 ans). Le modèle financier a été élaboré sur la base des flux de trésorerie générés par le projet de relocalisation et non sur la base des coûts comptables, tel que requis par le MSSS. Ainsi, les dépenses considérées dans le modèle sont celles relatives au remboursement du capital et de l'intérêt, et non les dépenses d'amortissement;
- Validation des calculs du montage financier et de la concordance des données entre les différents documents.

4.5 Résultats des travaux effectués

Les résultats détaillés des travaux sont présentés à l'**annexe 3** pour les coûts de construction et à l'**annexe 4** pour les coûts de fonctionnement et l'établissement du prix des services.

Le résumé des coûts annuels du montage financier préparé par la buanderie est présenté ci-après :

Année	Volume estimé (kg)	Montant annuel facturé au client		Cotisations versées à la CARRA (\$)	Paiement de compensation de taxes (\$)	Montant annuel total	
		(\$)	(\$/kg)			(\$)	(\$/kg)
1	8 311 531	10 609 357	1,28	211 997	192 676	11 014 030	1,33
2	8 394 646	10 381 909	1,24	214 117	196 529	10 792 555	1,29
3	8 478 593	10 455 024	1,23	216 258	200 460	10 871 742	1,28
4	8 563 379	10 481 710	1,22	216 258	200 460	10 898 428	1,27
5	8 649 012	10 508 662	1,22	216 258	200 460	10 925 381	1,26
6	8 735 503	10 449 894	1,20	211 386	200 460	10 861 740	1,24
7	8 822 858	10 477 389	1,19	211 386	200 460	10 889 234	1,23
8	8 911 086	10 505 158	1,18	211 386	200 460	10 917 003	1,23
9	9 000 197	10 533 205	1,17	211 386	200 460	10 945 050	1,22

Année	Volume estimé (kg)	Montant annuel facturé au client		Cotisations versées à la CARRA (\$)	Paiement de compensation de taxes (\$)	Montant annuel total	
		(\$)	(\$/kg)			(\$)	(\$/kg)
10	9 090 199	10 561 532	1,16	211 386	200 460	10 973 378	1,21
11	9 181 101	10 508 714	1,14	206 720	200 460	10 915 894	1,19
12	9 272 912	10 537 611	1,14	206 720	200 460	10 944 791	1,18
13	9 365 641	10 566 797	1,13	206 720	200 460	10 973 977	1,17
14	9 459 298	10 596 274	1,12	206 720	200 460	11 003 454	1,16
15	9 553 891	10 626 046	1,11	206 720	200 460	11 033 227	1,15
16	9 649 429	10 566 085	1,09	201 754	200 460	10 968 299	1,14
17	9 745 924	10 596 455	1,09	201 754	200 460	10 998 669	1,13
18	9 843 383	10 627 130	1,08	201 754	200 460	11 029 344	1,12
19	9 941 817	10 658 111	1,07	201 754	200 460	11 060 325	1,11
20	10 041 235	10 689 402	1,06	201 754	200 460	11 091 616	1,10
Total	183 011 634	210 936 464	1,15	4 174 191	3 997 484	219 108 139	1,20

4.6 Conclusion

Aucune indexation du coût de l'équipement estimé en 2014 n'a été considérée dans le montage financier de Partagec. Considérant que l'équipement sera acheté en 2016, les coûts pourraient varier entre les soumissions budgétaires et les soumissions fermes. En outre, une variation du taux de change pourrait entraîner une variation importante des coûts d'acquisition d'équipement de plus de 15 M\$. En date du 31 août, le taux de change (CAD-USD) se situe à environ 1,32 \$, alors que le taux utilisé dans le modèle est de 1,25 \$.

Par ailleurs, selon les hypothèses élaborées par Partagec, l'accroissement de l'efficacité des activités de la buanderie permettrait de réduire le coût total de la masse salariale directe sur la durée du projet. Un accroissement moindre de l'efficacité se traduirait donc par une augmentation des coûts associés à la masse salariale directe.

À l'exception de ces éléments, les hypothèses utilisées pour établir le prix des services au terme du projet global de relocalisation nous paraissent plausibles.

5. Objectif 3

5.1 Description de l'objectif

Cet objectif consistait à valider la comparabilité des prix offerts par la buanderie Partagec et par l'entreprise privée, afin de permettre aux décideurs publics de prendre connaissance des différences pouvant exister entre les modèles financiers de l'entreprise privée et ceux du secteur public. En fonction de l'appel d'offres envoyé aux entreprises privées, il s'agit de s'assurer que le prix des services établi sera comparable avec celui de Partagec et de relever les différences importantes pouvant exister entre les deux afin de connaître les impacts globaux d'une impartition des services à une entreprise privée.

5.2 Portée

L'analyse a porté sur les éléments de coût qui ne sont pas assumés directement par Partagec dans le cadre de ses activités actuelles, mais plutôt par le gouvernement du Québec. Les éléments touchant à l'indexation des coûts, à la valeur résiduelle des actifs de Partagec après la 20^e année d'exploitation ainsi qu'aux dépenses liées au maintien des actifs sont également abordés dans l'analyse.

5.3 Travaux réalisés

Pour répondre à cet objectif, voici les travaux qui ont été effectués :

- Discussion avec les responsables du projet de relocalisation de la buanderie afin de déterminer les coûts qui ne sont pas directement à la charge de la buanderie et qui ont été inclus dans le montage financier;
- Validation de l'inclusion de ces coûts dans le montage financier et validation des hypothèses utilisées.

5.4 Résultats des travaux effectués

5.4.1 Coûts assumés par le gouvernement du Québec

Dans le cadre des travaux réalisés, les coûts relevés qui sont actuellement assumés par le gouvernement au nom de Partagec sont présentés dans le tableau qui suit.

Paramètres déterminés	Explications	Montant total	Coût au kilogramme
Fonds de pension des employés (RREGOP) et des cadres (RRPE)	La partie employeur de la cotisation aux fonds de pension des employés et des cadres est assumée par le gouvernement, qui offre actuellement un remboursement à la buanderie pour compenser cette dépense.	Selon les calculs effectués par la buanderie et validés à l'objectif 2 du présent rapport, ce montant représente 4 174 191 \$ sur la période du contrat.	Ce montant représente en moyenne un coût annuel de 0,023 \$/kg.
Paiement tenant lieu de taxes	Pour tous les établissements ou organismes publics, le gouvernement verse à la municipalité concernée un montant en compensation des taxes foncières.	Le montant qui devra être payé par le gouvernement à ce titre a été estimé à 192 676 \$ pour la première année du contrat (total de 3 997 484 \$ pour toute la durée du contrat).	Ce montant représente en moyenne un coût annuel de 0,022 \$/kg.
Total (20 premières années d'exploitation)		8 171 675 \$	0,045 \$/kg

5.4.2 Indexation des coûts pour les cinq premières années

Afin que le prix au kilogramme à inclure dans le bordereau de prix du devis d'appel d'offres numéro AO 2014-953-01-01 pour la première année soit comparable à celui du secteur privé, Partagec a indexé certains coûts pour les trois premières années dans son montage financier. À partir de la troisième année, ces coûts sont en dollars constants.

5.4.3 Valeur résiduelle des actifs

Il nous apparaît important que la valeur résiduelle des actifs de la buanderie au terme des 20 premières années d'exploitation soit considérée dans le prix des services offerts par Partagec. En effet, en confiant les services de buanderie à Partagec, le gouvernement du Québec acquerra des actifs, ce qui ne sera pas le cas si les services sont impartis.

Paramètre déterminé	Explications	Montant total	Coût au kilogramme
Valeur résiduelle des actifs de la buanderie au terme du contrat de 20 ans	Cet élément n'est pas un coût pour le gouvernement; il représente plutôt un actif puisqu'après 20 ans, la durée de vie utile du bâtiment et de certains éléments d'équipement ne sera pas atteinte et ces actifs pourront encore être utilisés par le gouvernement, soit pour exploiter une buanderie ou à d'autres fins.	La valeur résiduelle des actifs a été évaluée par le Groupe Altus à un total de 24,0 M\$, duquel la valeur résiduelle de l'hypothèque en 2037 a été soustraite (5,3 M\$), ce qui donne une valeur résiduelle nette des actifs de 18,8 M\$.	Cette valeur ne peut pas être convertie en prix au kilogramme, puisqu'il s'agit d'une valeur résiduelle au terme des 20 années du contrat. Elle doit toutefois être prise en compte dans le calcul du prix des services offerts par Partagec.

5.4.4 *Maintien des actifs*

Le devis d'appel d'offres numéro AO 2014-953-01-01 stipule que l'organisme public convient d'ajouter au prix indiqué au bordereau de prix un montant au kilogramme destiné au maintien d'actifs et ajusté au 1^{er} avril de chaque année de contrat selon un calendrier convenu. Le montant facturé, qui sera payé pour le maintien d'actifs selon les taux et les kilos indiqués à l'appel d'offres, totalise 11 219 658 \$ sur la période de 20 ans.

Dans le cadre du mandat, Partagec nous a mentionné qu'elle n'aurait pas besoin de ce montant transféré par le MSSS durant le projet. Elle est d'avis qu'afin d'obtenir un prix comparable au secteur privé, il faut ajouter à la soumission du secteur privé un montant de 11 219 658 \$ pour le maintien d'actifs qui sera payé par le MSSS ou déduire un montant de 11 219 658 \$ des coûts de son propre modèle financier.

Partagec soutient sa position avec les arguments suivants :

- Son modèle financier inclut les coûts de financement et de remboursement pour des infrastructures, un bâtiment et de l'équipement neuf, sans besoin d'entretien majeur durant les 20 premières années;
- Après la 20^e année, Partagec aura remboursé l'ensemble de l'emprunt pour l'équipement, et après la 25^e année, l'ensemble de l'emprunt pour le bâtiment, ce qui libérera plus de 1,8 M\$ par an pour de l'entretien majeur. Plus précisément, dans le modèle financier, à la 21^e année, le prêt pour l'équipement sera remboursé en totalité, ce qui libérera un montant annuel de 668 625 \$. À la 26^e année, le prêt pour le bâtiment sera entièrement remboursé, ce qui libérera un montant supplémentaire de 1 144 276 \$ par année;
- Dans la nouvelle buanderie, le bâtiment et l'équipement seront neufs. D'après Partagec, il n'y aura pas d'entretien majeur à être effectué durant les 20 premières années dans le bâtiment. Les premiers investissements majeurs nécessaires seront la toiture et la fenestration, dont les coûts seront respectivement de 644 904 \$ et de 143 450 \$ selon l'estimation des architectes. Partagec estime que les montants libérés par l'amortissement complet des prêts seront suffisants pour couvrir ces travaux, sans réclamation au gouvernement. En ce qui concerne l'équipement, sa durée de vie utile dépassera 25 ans si le personnel ne travaille que cinq quarts par semaine. Donc, le montant annuel de 1 812 901 \$ libéré après 25 ans permettra le renouvellement de l'équipement sans augmentation du prix facturé;
- Partagec a inclus au modèle financier, dès la première année, cinq techniciens en mécanique et en instrumentation et un chef des services techniques, ce qui représente des coûts d'entretien et de maintien des actifs de la nouvelle buanderie de 335 872 \$ et 115 129 \$ respectivement. À ces montants s'ajoutent les frais généraux d'entretien de l'immeuble de 104 192 \$ et les frais généraux d'entretien de l'équipement de 102 057 \$, pour un total de 657 250 \$ par année pour le maintien des actifs. La buanderie estime ainsi que le modèle financier présenté inclut déjà les montants nécessaires pour le maintien des actifs, et ce, dès la première année. Partagec est d'avis que si le gouvernement lui octroie un montant ou une subvention pour le maintien des actifs, il faudra déduire un montant équivalent du prix facturé aux clients;
- Le montage financier de Partagec tient compte du coût de maintien d'actifs afin d'avoir une buanderie fonctionnelle dans le temps et ne nécessite pas de montants supplémentaires du MSSS pour le maintien des actifs.

Nous ne possédons pas les connaissances techniques pour procéder à une validation supplémentaire des besoins de Partagec relatifs à des transferts pour le maintien des actifs de la nouvelle buanderie au cours des 20 premières années d'exploitation.

5.5 Conclusion

Compte tenu des éléments mentionnés au point précédent, le prix des services offerts au terme du projet global de relocalisation nous paraît plausible et pourra être comparé aux informations financières demandées dans le formulaire inclus dans l'appel d'offres auprès des entreprises privées. Néanmoins, la valeur résiduelle des actifs devrait être prise en compte dans la décision quant à l'impartition des services de buanderie.

Annexes



Annexe 1

Glossaire

Glossaire

ASSS	Agence de la santé et des services sociaux
CARRA	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
ETC	Employé équivalent temps complet
FSS	Fonds des services de santé
GACOQ	Groupe d'approvisionnement en commun de l'Ouest du Québec – secteur Montérégie
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RREGOP	Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics
RRPE	Régime de retraite du personnel d'encadrement
RRQ	Régie des rentes du Québec
SQI	Société québécoise des infrastructures

Annexe 2

Résultats détaillés des travaux réalisés sur l'analyse des coûts d'impact de la fermeture de la buanderie en cas d'impartition à une entreprise privée

Tableaux de Partagec – coûts d'impact

Buanderie Partagec - Coûts d'impact d'une fermeture - 20 juillet 2015																
	Titres de l'emploi	Ancienneté		Salaire total annuel + CS							# 1 (pessimiste)		# 2 (projeté)		# 3 (optimiste)	
		Années	Jours	Nbr ETC	Salaire annuel			CS		Total	%	Coûts	%	Coûts	%	Coûts
					Sal. heb	Sem/an	Total	Taux	Total							
Cadres	Chef de secteur - Jour	35	309	1,00	1 386 \$	52,18	72 321 \$	23,33%	16 873 \$	89 194 \$	300%	267 582 \$	100%	89 194 \$	100%	89 194 \$
	Chef de secteur - Soir	1	260	1,00	1 280 \$	52,18	66 790 \$	23,33%	15 582 \$	82 373 \$	300%	247 118 \$	200%	164 745 \$	60%	49 424 \$
	Chef de services (techniques et ingénierie)	30	91	1,00	1 742 \$	52,18	90 898 \$	23,33%	21 206 \$	112 104 \$	300%	336 312 \$	200%	224 208 \$	50%	56 052 \$
	Coordonnatrice des ressources humaines	15	329	1,00	1 844 \$	52,18	96 220 \$	23,33%	22 448 \$	118 668 \$	300%	356 004 \$	100%	118 668 \$	75%	89 001 \$
	Directeur d'usine	9	181	1,00	2 087 \$	52,18	108 924 \$	23,33%	25 412 \$	134 336 \$	300%	403 007 \$	200%	268 671 \$	75%	100 752 \$
	Coordonnatrice des serv. adm. / clientèle	8	126	1,00	1 862 \$	52,18	97 157 \$	23,33%	22 667 \$	119 824 \$	300%	359 471 \$	200%	239 648 \$	75%	89 868 \$
	Coordonnateur de production	7	225	1,00	1 732 \$	52,18	90 359 \$	23,33%	21 081 \$	111 439 \$	300%	334 318 \$	200%	222 878 \$	75%	83 579 \$
	Directeur général	3	173	1,00	2 015 \$	52,18	105 143 \$	23,33%	24 530 \$	129 672 \$	300%	389 017 \$	200%	259 345 \$	75%	97 254 \$
	ST - Cadres			8,00			727 811 \$		169 798 \$	897 610 \$		2 692 829 \$		1 587 357 \$		655 124 \$
Syndiqués	1101-Agent de la gestion du personnel	26	36	1,00	1 161 \$	52,18	60 581 \$	24,93%	15 103 \$	75 684 \$	200%	151 368 \$	100%	75 684 \$	75%	56 763 \$
	1105-Agent de la gestion financière	3	4	1,00	1 212 \$	52,18	63 242 \$	24,93%	15 766 \$	79 008 \$	200%	158 017 \$	100%	79 008 \$	75%	59 256 \$
	6320-Buandier	2 ans et +		2,00	729 \$	52,18	76 078 \$	24,93%	18 966 \$	95 045 \$	150%	142 567 \$	115%	109 302 \$	75%	71 284 \$
	6355-Conducteurs de véhicules lourds	2 ans et +	1,00	729 \$	52,18	38 039 \$	24,93%	9 483 \$	47 522 \$	150%	71 284 \$	100%	47 522 \$	50%	23 761 \$	
			4,00	788 \$	52,18	164 471 \$	24,93%	41 003 \$	205 474 \$	150%	308 211 \$	115%	236 295 \$	75%	154 106 \$	
	6327-Couturière	32	265	1,00	723 \$	52,18	37 726 \$	24,93%	9 405 \$	47 131 \$	150%	70 697 \$	100%	47 131 \$	50%	23 566 \$
	6363-Journaliers	2 ans et +	1,00	690 \$	52,18	36 004 \$	24,93%	8 976 \$	44 980 \$	100%	44 980 \$	115%	51 727 \$	75%	33 735 \$	
			4,00	690 \$	52,18	144 017 \$	24,93%	35 903 \$	179 920 \$	150%	269 880 \$	100%	179 920 \$	50%	89 960 \$	
	5141-Magasinier	22	321	1,00	722 \$	52,18	37 674 \$	24,93%	9 392 \$	47 066 \$	150%	70 599 \$	100%	47 066 \$	50%	23 533 \$
	6360-Mécanicien d'entretien	14	78	1,00	896 \$	52,18	46 753 \$	24,93%	11 656 \$	58 409 \$	150%	87 613 \$	100%	58 409 \$	50%	29 204 \$
	6335-Préposé à l'entretien ménager	2 ans et +	4,00	692 \$	52,18	144 434 \$	24,93%	36 007 \$	180 442 \$	150%	270 663 \$	100%	180 442 \$	50%	90 221 \$	
			5,00	706 \$	52,18	184 203 \$	24,93%	45 922 \$	230 125 \$	150%	345 188 \$	115%	264 644 \$	75%	172 594 \$	
	6398-Préposé à la buanderie	2 ans et +	84,60	706 \$	52,18	3 116 586 \$	24,93%	776 965 \$	3 893 551 \$	150%	5 840 327 \$	100%	3 893 551 \$	50%	1 946 776 \$	
			2 ans et +	5,00	738 \$	52,18	192 544 \$	24,93%	48 001 \$	240 545 \$	150%	360 818 \$	100%	240 545 \$	50%	120 273 \$
	1109-Spécialiste en procédés administratifs	8	33	1,00	1 380 \$	52,18	72 008 \$	24,93%	17 952 \$	89 960 \$	200%	179 920 \$	100%	89 960 \$	75%	67 470 \$
	3224-Technicien (ne) classe B	32	42	1,00	822 \$	52,18	42 892 \$	24,93%	10 693 \$	53 585 \$	200%	107 170 \$	100%	53 585 \$	75%	40 189 \$
	2369-Technicien en électronique	2 ans et +		6,00	1 051 \$	52,18	329 047 \$	24,93%	82 031 \$	411 079 \$	150%	616 618 \$	100%	411 079 \$	50%	205 539 \$
	2101-Technicien en administration	2 ans et +		4,00	966 \$	52,18	201 624 \$	24,93%	50 265 \$	251 888 \$	200%	503 777 \$	100%	251 888 \$	75%	188 916 \$
	ST - Syndiqués			128,60			5 029 043 \$		1 253 740 \$	6 282 784 \$		9 753 801 \$		6 420 496 \$		3 448 513 \$
Total - Cadres et syndiqués				136,60			5 756 855 \$		1 423 539 \$	7 180 393 \$		12 446 630 \$		8 007 853 \$		4 103 637 \$
SELON TABLEAU «Avis d'impact»							4 358 941 \$		1 111 304 \$		5 468 529 \$					2 734 265 \$
Analyse des coûts d'impact de la fermeture											# 1 (pessimiste)	# 2 (projeté)	# 3 (optimiste)			
1 - Ressources humaines - Cadres et syndiqués											12 446 630 \$	8 007 853 \$	4 103 637 \$			
2 - Démantèlement de la buanderie											0 \$	0 \$	0 \$			
3 - Vente des équipements											0 \$	0 \$	0 \$			
4 - Vente du terrain											-1 131 000 \$	-1 131 000 \$	-1 131 000 \$			
5 - Autres coûts											0 \$	0 \$	0 \$			
Coûts totaux d'impact de la fermeture											11 315 630 \$	6 876 853 \$	2 972 637 \$			

Buanderie Partagec - Coûts d'impact d'une fermeture (Notes) - 20 juillet 2015								
	Titres de l'emploi	# 1 (pessimiste)		# 2 (projeté)		# 3 (optimiste)		Notes
		% indem.	Descriptions	% indem.	Descriptions	% indem.	Descriptions	
Cadres	Chef de secteur - Jour	300%	coûts maximums de la stabilité d'emploi	100%	indemnité de départ de 12 mois	100%	indemnité de départ de 12 mois	1
	Chef de secteur - Soir	300%	coûts maximums de la stabilité d'emploi	200%	coûts de 2 ans de la stabilité d'emploi	60%	indemnité de départ de 7 mois	2
	Chef de services (techniques et ingénierie)	300%	coûts maximums de la stabilité d'emploi	200%	coûts de 2 ans de la stabilité d'emploi	50%	6 mois de remplacement	3
	Coordonnatrice des ressources humaines	300%	coûts maximums de la stabilité d'emploi	100%	indemnité de départ de 12 mois	75%	9 mois de remplacement	4
	Directeur d'usine	300%	coûts maximums de la stabilité d'emploi	200%	coûts de 2 ans de la stabilité d'emploi	75%	9 mois de remplacement	4
	Coordonnatrice des serv. adm. / clientèle	300%	coûts maximums de la stabilité d'emploi	200%	coûts de 2 ans de la stabilité d'emploi	75%	9 mois de remplacement	4
	Coordonnateur de production	300%	coûts maximums de la stabilité d'emploi	200%	coûts de 2 ans de la stabilité d'emploi	75%	9 mois de remplacement	4
	Directeur général	300%	coûts maximums de la stabilité d'emploi	200%	coûts de 2 ans de la stabilité d'emploi	75%	9 mois de remplacement	4
ST - Cadres								
Syndiqués	1101-Agent de la gestion du personnel	200%	24 mois de remplacement	100%	12 mois de remplacement	75%	9 mois de remplacement	4
	1105-Agent de la gestion financière	200%	24 mois de remplacement	100%	12 mois de remplacement	75%	9 mois de remplacement	4
	6320-Buandier	150%	18 mois de remplacement	115%	6m. indem départ + 8m replac.	75%	6m. indem départ + 3m replac.	5
		150%	18 mois de remplacement	100%	12 mois de remplacement	50%	6 mois de remplacement	6
	6355-Conducteurs de véhicules lourds	150%	18 mois de remplacement	115%	6m. indem départ + 8m replac.	75%	6m. indem départ + 3m replac.	5
		300%	36 mois de remplacement	200%	24 mois de remplacement	100%	12 mois de remplacement	7
	6327-Couturière	150%	18 mois de remplacement	100%	12 mois de remplacement	50%	6 mois de remplacement	6
	6363-Journaliers	100%	12 mois de remplacement	115%	6m. indem départ + 8m replac.	75%	6m. indem départ + 3m replac.	5
		150%	18 mois de remplacement	100%	12 mois de remplacement	50%	6 mois de remplacement	6
	5141-Magasinier	150%	18 mois de remplacement	100%	12 mois de remplacement	50%	6 mois de remplacement	6
	6360-Mécanicien d'entretien	150%	18 mois de remplacement	100%	12 mois de remplacement	50%	6 mois de remplacement	8
	6335-Préposé à l'entretien ménager	150%	18 mois de remplacement	100%	12 mois de remplacement	50%	6 mois de remplacement	6
	6398-Préposé à la buanderie	150%	18 mois de remplacement	115%	6m. indem départ + 8m replac.	75%	6m. indem départ + 3m replac.	5
		150%	18 mois de remplacement	100%	12 mois de remplacement	50%	6 mois de remplacement	6
	6398-Préposé à la buanderie (Équipe volante)	150%	18 mois de remplacement	100%	12 mois de remplacement	50%	6 mois de remplacement	6
	1109-Spécialiste en procédés administratifs	200%	24 mois de remplacement	100%	12 mois de remplacement	75%	9 mois de remplacement	4
	3224-Technicien(ne) classe B	200%	24 mois de remplacement	100%	12 mois de remplacement	75%	9 mois de remplacement	4
	2369-Technicien en électronique	150%	18 mois de remplacement	100%	12 mois de remplacement	50%	6 mois de remplacement	8
	2101-Technicien en administration	200%	24 mois de remplacement	100%	12 mois de remplacement	75%	9 mois de remplacement	4
	ST - Syndiqués							
Total - Cadres et syndiqués								

Notes

- 1 - Cadre qui partira à la retraite
- 2 - Cadre nouvellement arrivé à Partagec
- 3 - Cadre (ingénieur) qui pourrait se remplacer rapidement
- 4 - Cadres et postes administratifs plus difficiles à remplacer dû à une ancienneté peu élevée, aux fusions et aux restrictions budgétaires
- 5 - Postes de production illigibles à la retraite
- 6 - Postes de production associés aux services auxiliaires difficiles à remplacer dû à leur quantité
- 7 - Postes de conducteurs presque inexistants dans le réseau
- 8 - Postes de maintenance restreints dans le réseau

Analyse de Raymond Chabot Grant Thornton

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux réalisés pour valider la plausibilité	Considérations quant à la portée des travaux réalisés	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
1. Nombre d'employés dans la buanderie actuelle					
Nombre d'ETC dans la buanderie actuelle selon le type d'emploi	<p>En fonction des documents soumis, le nombre d'ETC à la fermeture éventuelle de la buanderie actuelle s'élèverait à 136,60, selon la répartition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cadres (8) <ul style="list-style-type: none"> • Un chef de secteur – jour, • Un chef de secteur – nuit, • Un chef des services techniques et de l'ingénierie, • Une coordonnatrice des ressources humaines, • Un directeur d'usine, • Une coordonnatrice des services administratifs et du service à la clientèle, • Un coordonnateur de production, • Un directeur général; ■ Personnel syndiqué (128,8) <ul style="list-style-type: none"> • Un agent de gestion du personnel, • Un agent de gestion financière, • Trois buandiers, • Cinq conducteurs de véhicules lourds, • Une couturière, • Cinq journaliers, • Un magasinier, • Un mécanicien d'entretien, • Quatre préposés à l'entretien ménager, • 89,60 préposés à la buanderie, 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comparaison de la liste d'ancienneté par statut et par titre de cadre présentant les titres d'emploi, les années de service, le nom des employés et leur statut (permanent temps complet, permanent temps partiel, temporaire temps partiel et occasionnel) avec la liste des employés présentée dans le tableau des coûts d'impact d'une fermeture de la buanderie; ■ Comparaison du fichier de travail de la direction projetant l'ancienneté du personnel lors de la fermeture éventuelle, afin de déterminer le personnel salarié ayant droit au régime de sécurité d'emploi et de l'intégrer au tableau des coûts d'impact d'une fermeture de la buanderie. 	Aucune limitation	Les calculs sont adéquats.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux réalisés pour valider la plausibilité	Considérations quant à la portée des travaux réalisés	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
	<ul style="list-style-type: none"> • Un spécialiste en procédés administratifs, • Un technicien de classe B, • Six techniciens en électronique, • Quatre techniciens en administration; • Cinq membres de l'équipe volante. 				
2. Salaires hebdomadaires du personnel actuel					
Salaires hebdomadaires pour chaque titre d'emploi de la buanderie actuelle, soit le personnel cadre et le personnel syndiqué	<p>En fonction des documents soumis, les salaires hebdomadaires sont les suivants selon les titres d'emplois :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cadres <ul style="list-style-type: none"> • Chef de secteur – jour : 1 386 \$, • Chef de secteur – nuit : 1 280 \$, • Chef des services techniques et de l'ingénierie : 1 742 \$, • Coordinatrice des ressources humaines : 1 844 \$, • Directeur d'usine : 2 087 \$, • Coordinatrice des services administratifs et du service à la clientèle : 1 862 \$, • Coordinateur de production : 1 732 \$, • Directeur général : 2 015 \$; ■ Personnel syndiqué <ul style="list-style-type: none"> • Agent de gestion du personnel : 1 161 \$, • Agent de gestion financière : 1 212 \$, • Buandiers : 729 \$, • Conducteurs de véhicules lourds : 788 \$, • Couturière : 723 \$, • Journaliers : 690 \$, • Magasinier : 722 \$, • Mécanicien d'entretien : 896 \$, • Préposé à l'entretien ménager : 692 \$, 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Obtention du relevé des salaires de 28 employés occupant 14 postes différents au sein de la buanderie actuelle; ■ Comparaison du salaire hebdomadaire normal apparaissant sur le relevé de paie de chaque employé au salaire hebdomadaire normal utilisé dans le calcul des coûts d'impact de Partagec. 	Aucune limitation	Aucun écart relevé. Les salaires hebdomadaires utilisés dans le calcul des coûts d'impact sont conformes aux données vérifiées.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux réalisés pour valider la plausibilité	Considérations quant à la portée des travaux réalisés	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
	<ul style="list-style-type: none"> • Préposés à la buanderie : 706 \$, • Spécialiste en procédés administratifs : 1 380 \$, • Technicien de classe B : 822 \$, • Techniciens en électronique : 1 051 \$, • Techniciens en administration : 966 \$. <p>Les taux horaires utilisés sont ceux en vigueur au 1^{er} juillet 2015.</p>				
3. Charges sociales du personnel actuel					
Charges sociales du personnel actuel de la buanderie	<p>Les taux de charges sociales payés par l'employeur qui ont été utilisés sont les suivants. Ils sont basés sur les dépenses réelles effectuées par la buanderie pour la période de paie 28, du 5 au 11 juillet 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Personnel cadre : 23,33 % <ul style="list-style-type: none"> • Assurance emploi : 0,08 %, • RRQ : 4,78 %, • FSS : 4,43 %, • RQAP : 0,81 %, • CSST : 5,53 %, • CARRA : 6,52 %, • Assurance collective : 1,19 %; ■ Personnel syndiqué : 24,93 % <ul style="list-style-type: none"> • Assurance emploi : 1,67 %, • RRQ : 4,78 %, • FSS : 4,43 %, • RQAP : 0,81 %, • CSST : 5,53 %, • CARRA : 6,52 %, • Assurance collective : 1,19 %. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comparaison des données sous-jacentes aux dépenses effectuées par l'employeur pour les charges sociales à partir du REM130HM (<i>Sommaire des remises aux organismes gouvernementaux</i>) produit le 13 juillet 2015 au <i>Rapport de facturation autonome pour le calcul du coût de l'assurance collective</i> de MédiSolution pour la période finissant le 11 juillet 2015; ■ Validation des calculs de taux de charges sociales présentés dans le fichier <i>Calcul DAS employé-employeur</i>; ■ Comparaison des taux de charges sociales présentés dans le fichier <i>Calcul DAS employé-employeur</i> avec ceux utilisés dans le calcul des coûts d'impact de Partagec. 	Aucune limitation	Aucun écart relevé. Les taux de charges sociales utilisés dans le calcul des coûts d'impact sont conformes aux données vérifiées.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux réalisés pour valider la plausibilité	Considérations quant à la portée des travaux réalisés	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
4. Perspectives de placement du personnel syndiqué					
Délais de placement du personnel syndiqué en fonction du scénario projeté	<ul style="list-style-type: none"> ■ Trois scénarios ont été élaborés par la direction de Partagec pour le calcul des coûts d'impact de la fermeture de la buanderie actuelle, soit un scénario pessimiste, un scénario projeté et un scénario optimiste. La direction de Partagec considère que le scénario projeté est le scénario de référence à être utilisé pour le calcul du coût; ■ Selon les documents soumis, la période d'attente pour le remplacement du personnel syndiqué dans un autre emploi au gouvernement du Québec est évaluée entre 6 et 36 mois : <ul style="list-style-type: none"> • Dans le scénario pessimiste, l'ensemble du personnel serait remplacé dans un autre emploi après une période variant entre 12 et 36 mois, • Dans le scénario projeté, l'ensemble du personnel serait remplacé dans un autre emploi après une période variant entre 12 et 24 mois, • Dans le scénario optimiste, l'ensemble du personnel serait remplacé dans un autre emploi après une période variant entre trois et neuf mois; ■ Selon les documents soumis, les membres du personnel syndiqué seront rémunérés durant la phase de transition en fonction de leur taux horaire et de leurs avantages sociaux actuels; ■ Selon les perspectives de remplacement ainsi que les salaires et avantages sociaux déterminés au paramètre 2, la direction de Partagec estime le coût d'impact pour le personnel syndiqué à 6 420 496 \$. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Validation des dispositions liées à la sécurité d'emploi du personnel syndiqué dans la convention collective et dans les autres documents liés aux dispositions syndicales (clauses 14.02 et 15.03); ■ Comparaison de ces dispositions au calcul des indemnités de mise à pied du personnel syndiqué dans le fichier de calcul des coûts d'impact de Partagec. 	Les données de Partagec portant sur les perspectives de remplacement dans le réseau de la santé ou dans la fonction publique québécoise pour chaque titre d'emploi n'ont pas fait l'objet d'une validation supplémentaire de notre part.	Les indemnités de mise à pied utilisées par la buanderie dans le calcul des coûts d'impact sont conformes à la convention collective. Les calculs sont adéquats.	Nous n'avons pas été en mesure de nous assurer que le paramètre utilisé est plausible en l'absence de document étayant les hypothèses. Si les hypothèses retenues par Partagec ne sont pas plausibles, cela pourrait faire varier de manière importante le coût d'impact.

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux réalisés pour valider la plausibilité	Considérations quant à la portée des travaux réalisés	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
5. Perspectives de placement du personnel cadre					
Délais de placement du personnel cadre en fonction du scénario projeté	<ul style="list-style-type: none"> ■ Trois scénarios ont été élaborés par la direction de Partagec pour le calcul des coûts d'impact de la fermeture de la buanderie actuelle, soit un scénario pessimiste, un scénario projeté et un scénario optimiste. La direction de Partagec considère que le scénario projeté est le scénario de référence à être utilisé pour le calcul du coût; ■ Selon les documents soumis, la période d'attente pour le remplacement du personnel cadre dans un autre emploi au gouvernement du Québec est évaluée entre six mois et trois ans : <ul style="list-style-type: none"> • Dans le scénario pessimiste, l'ensemble des cadres serait remplacé dans un autre emploi après une période de 36 mois, • Dans le scénario projeté, deux cadres bénéficieraient d'une indemnité de départ correspondant à une année de salaire et les autres seraient remplacés dans un autre emploi après une période de 24 mois, • Dans le scénario optimiste, deux cadres bénéficieraient d'une indemnité de départ et les autres seraient remplacés dans un autre emploi après une période variant entre six et neuf mois; ■ Selon les documents soumis, les membres du personnel cadre seront rémunérés durant la phase de transition en fonction de leur taux horaire et de leurs avantages sociaux actuels; ■ Selon les perspectives de remplacement ainsi que les salaires et avantages sociaux déterminés au paramètre 2, la direction de Partagec estime le coût d'impact pour le personnel cadre à 1 587 357 \$. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Validation des dispositions liées à la sécurité d'emploi du personnel cadre du régime de conditions de travail des cadres (annexe 1 de la circulaire 02.01.22.01, A.M. 2015-003 du 23 mars 2015, article 95); ■ Comparaison des dispositions aux calculs des indemnités de mise à pied du personnel cadre dans le fichier de calcul des coûts d'impact de Partagec. 	Les données de Partagec portant sur les perspectives de remplacement dans le réseau de la santé ou dans la fonction publique québécoise pour chaque titre d'emploi n'ont pas fait l'objet d'une validation supplémentaire de notre part.	Les modalités de remplacement du personnel utilisées par la buanderie dans le calcul des coûts d'impact sont conformes à la circulaire 02.01.22.01. Les calculs sont adéquats.	Nous n'avons pas été en mesure de nous assurer que le paramètre utilisé est plausible en l'absence de document étayant les hypothèses. Si les hypothèses retenues par Partagec ne sont pas plausibles, cela pourrait faire varier de manière importante le coût d'impact.

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux réalisés pour valider la plausibilité	Considérations quant à la portée des travaux réalisés	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
6. Revenus tirés de la vente du terrain acheté pour la construction de la nouvelle buanderie					
Revenus tirés de la vente du terrain acheté à la Ville dans le parc industriel de Beauport	Selon les documents soumis, la direction de Partagec estime qu'elle pourra tirer un revenu de 1 131 000 \$ de la vente du terrain acheté pour la construction de la nouvelle buanderie.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Obtention du contrat de vente signé entre Partagec et la Ville en 2012; ■ Validation des clauses du contrat de vente du terrain dans le parc industriel de Beauport entre la Ville et Partagec. Selon la clause 8, si Partagec ne réalise pas son projet, elle devra offrir à la Ville de racheter le terrain avec un rabais de 10 % du prix d'achat, soit 1 131 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> • La clause 8 du contrat d'achat, « Droit de préemption », précise que « l'acquéreur reconnaît qu'il ne pourra vendre ou autrement aliéner ses droits dans tout ou partie de l'immeuble ci-dessus décrit, mais non construit, sans les avoir au préalable offerts à la Ville par avis écrit. Dans les 120 jours de la réception de l'avis écrit, la Ville aura la faculté d'acheter cette partie de l'immeuble pour un prix équivalent à 90 % du prix présentement payé par l'acheteur. Si la Ville ne désire pas se prévaloir de ladite offre, l'acquéreur pourra, à l'expiration du délai de 120 jours, disposer de ses droits en faveur d'un tiers. Ce droit de préemption est valide pour une période de 20 ans suivant la date de signature des présentes et s'éteindra de plein droit après cette période »; ■ Comparaison des clauses du contrat aux calculs dans le fichier Excel soumis pour le calcul des revenus tirés de la vente potentielle du terrain acheté pour la construction de la nouvelle buanderie. 	Aucune limitation	Les revenus potentiels tirés de la vente du terrain acheté à la Ville pour la construction de la nouvelle buanderie sont conformes aux dispositions prévues à la clause 8 du contrat de vente signé en 2012. Les calculs sont adéquats.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.

Annexe 3

Résultats détaillés des travaux réalisés sur les coûts de relocalisation

Modèle financier de Partagec

Vous trouverez à la page suivante le modèle financier de Partagec.

Pro forma global

		0				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
	Notes	2013-2014 Ajusté	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 1 ^{re} année	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	2031-2032
Volume kgs blanc livré propre		7 317 995	7 339 949	7 361 969	7 384 055	7 706 744	7 783 811	7 861 650	7 940 266	8 019 669	8 099 865	8 180 864	8 262 673	8 345 299	8 428 752	8 513 040	8 598 170	8 684 152	8 770 994	8 858 703
Volume kgs vert livré propre		343 195	344 225	345 258	346 293	354 558	358 407	361 951	365 611	369 267	372 959	376 689	380 456	384 260	388 103	391 964	395 904	399 863	403 862	407 900
Volume kgs bleu livré propre		70 561	70 772	70 985	71 198	724 929	252 428	254 993	257 502	260 077	262 678	265 305	267 958	270 637	273 344	276 077	278 838	281 626	284 443	287 287
Total de kgs		7 731 752	7 754 947	7 778 212	7 801 546	8 311 531	8 394 646	8 478 593	8 563 379	8 648 012	8 735 503	8 822 258	8 911 086	9 000 197	9 090 199	9 181 101	9 272 312	9 365 641	9 459 298	9 553 891
Revenus																				
Revenus de buanderie blanc		8 462 300 \$	8 487 687 \$	8 513 150 \$	8 538 680 \$	6 566 379 \$	6 690 070 \$	6 708 990 \$	6 685 818 \$	6 671 226 \$	6 596 991 \$	6 562 783 \$	6 543 762 \$	6 523 985 \$	6 503 728 \$	6 484 130 \$	6 464 215 \$	6 444 288 \$	6 424 679 \$	6 405 373 \$
Revenus de buanderie vert		412 900 \$	415 339 \$	417 785 \$	420 238 \$	442 431 \$	447 023 \$	451 668 \$	456 373 \$	461 139 \$	465 967 \$	470 846 \$	475 775 \$	480 754 \$	485 783 \$	490 862 \$	495 991 \$	501 170 \$	506 408 \$	511 706 \$
Revenus de buanderie bleu		86 250 \$	87 559 \$	88 924 \$	90 345 \$	1 319 776 \$	1 296 390 \$	1 306 044 \$	1 305 212 \$	1 304 353 \$	1 282 542 \$	1 282 542 \$	1 282 542 \$	1 282 542 \$	1 282 542 \$	1 282 542 \$	1 282 542 \$	1 282 542 \$	1 282 542 \$	1 282 542 \$
Remboursement de la CARRA partie employeur		273 820 \$	268 273 \$	270 956 \$	270 956 \$	211 997 \$	214 117 \$	216 258 \$	216 258 \$	216 258 \$	211 386 \$	211 386 \$	211 386 \$	211 386 \$	211 386 \$	206 720 \$	206 720 \$	206 720 \$	206 720 \$	206 720 \$
Autres revenus		92 980 \$	32 906 \$	12 102 \$	12 139 \$	12 556 \$	12 681 \$	12 808 \$	12 936 \$	13 066 \$	13 196 \$	13 328 \$	13 461 \$	13 596 \$	13 732 \$	13 869 \$	14 008 \$	14 148 \$	14 290 \$	14 432 \$
Total revenus		10 078 250 \$	10 041 764 \$	10 052 864 \$	10 082 210 \$	8 953 139 \$	9 060 282 \$	9 095 772 \$	9 069 998 \$	9 052 737 \$	8 941 692 \$	8 921 773 \$	8 901 486 \$	8 879 946 \$	8 855 505 \$	8 832 552 \$	8 810 730 \$	8 788 354 \$	8 765 977 \$	8 743 600 \$
Dépenses																				
Masse salariale directe		4 528 767 \$	4 437 767 \$	4 482 145 \$	4 482 145 \$	3 594 176 \$	3 630 119 \$	3 666 419 \$	3 666 419 \$	3 666 419 \$	3 666 419 \$	3 666 419 \$	3 666 419 \$	3 666 419 \$	3 666 419 \$	3 666 419 \$	3 666 419 \$	3 666 419 \$	3 666 419 \$	3 666 419 \$
Masse salariale indirecte		2 814 733 \$	2 757 733 \$	2 785 310 \$	2 785 310 \$	1 933 720 \$	1 953 057 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$
Entretien et réparation matériel		27 400 \$	27 620 \$	27 841 \$	28 062 \$	30 048 \$	30 500 \$	30 959 \$	31 269 \$	31 896 \$	32 516 \$	32 864 \$	33 216 \$	33 568 \$	33 920 \$	34 272 \$	34 624 \$	34 976 \$	35 328 \$	35 680 \$
Energies		838 630 \$	844 510 \$	850 432 \$	856 395 \$	885 753 \$	893 983 \$	902 328 \$	906 351 \$	910 374 \$	914 397 \$	918 420 \$	922 443 \$	926 466 \$	930 489 \$	934 512 \$	938 535 \$	942 558 \$	946 581 \$	950 604 \$
Produits lessiviels		223 870 \$	195 063 \$	195 648 \$	196 235 \$	212 199 \$	218 179 \$	223 996 \$	226 236 \$	228 499 \$	230 784 \$	233 092 \$	235 422 \$	237 777 \$	240 154 \$	242 566 \$	244 982 \$	247 431 \$	249 906 \$	252 405 \$
Fournitures emballage chirurgie		50 700 \$	51 516 \$	52 332 \$	53 149 \$	53 965 \$	54 782 \$	55 599 \$	56 416 \$	57 233 \$	58 050 \$	58 867 \$	59 684 \$	60 501 \$	61 318 \$	62 135 \$	62 952 \$	63 769 \$	64 586 \$	65 403 \$
Frais généraux - Administration - Loyer		285 600 \$	390 000 \$	367 200 \$	374 532 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Frais généraux - Adm - Regas, habill, formation		73 670 \$	73 670 \$	73 670 \$	73 670 \$	56 534 \$	57 100 \$	57 670 \$	58 240 \$	58 810 \$	59 380 \$	59 950 \$	60 520 \$	61 090 \$	61 660 \$	62 230 \$	62 800 \$	63 370 \$	63 940 \$	64 510 \$
Frais généraux - Adm - Papeterie, tel., ass, C.A., frais de déplace.		150 020 \$	150 020 \$	150 020 \$	150 020 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$
Frais généraux - Administration - Honoraires prof.		85 150 \$	85 150 \$	85 150 \$	85 150 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$
Frais généraux - Administration - Honoraires prof. autres		73 900 \$	73 900 \$	73 900 \$	73 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$
Frais généraux - Adm. - taxes nouveau terrain		27 600 \$	27 600 \$	27 600 \$	27 600 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Frais généraux - Finance		30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$
Frais généraux - Approv. Expédition (emballage)		42 852 \$	43 195 \$	43 542 \$	43 891 \$	46 994 \$	47 701 \$	48 410 \$	49 119 \$	49 828 \$	50 537 \$	51 246 \$	51 955 \$	52 664 \$	53 373 \$	54 082 \$	54 791 \$	55 500 \$	56 209 \$	56 918 \$
Frais généraux - Transport		224 118 \$	224 118 \$	225 393 \$	226 033 \$	283 391 \$	286 228 \$	289 066 \$	291 978 \$	294 890 \$	297 847 \$	300 826 \$	303 834 \$	306 872 \$	309 941 \$	313 040 \$	316 171 \$	319 332 \$	322 523 \$	325 751 \$
Frais généraux - Entretien mécanique		152 057 \$	152 057 \$	152 057 \$	152 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$
Frais généraux - Entretien salubrité		37 223 \$	37 223 \$	37 223 \$	37 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$
Frais généraux - Entretien immeuble		154 192 \$	154 192 \$	154 192 \$	154 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$
Frais administratifs bancaires		8 020 \$	8 020 \$	8 020 \$	8 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$
Frais de mise en marche		- \$	- \$	- \$	- \$	300 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Amortissement apports reportés - CHRGR		(125 500) \$	(62 750) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Amortissement net - immobilisation existante		286 450 \$	148 590 \$	71 001 \$	70 065 \$	286 450 \$	25 944 \$	13 811 \$	4 533 \$	4 533 \$	2 402 \$	1 351 \$	775 \$	775 \$	775 \$	775 \$	775 \$	775 \$	775 \$	775 \$
Total des dépenses		9 990 216 \$	9 820 192 \$	9 892 624 \$	9 907 196 \$	7 691 918 \$	7 454 998 \$	7 519 289 \$	7 523 185 \$	7 536 492 \$	7 456 937 \$	7 469 461 \$	7 482 595 \$	7 496 441 \$	7 510 426 \$	7 438 457 \$	7 452 724 \$	7 467 133 \$	7 481 686 \$	7 496 384 \$
BAIIDA		88 034 \$	221 572 \$	160 241 \$	175 014 \$	1 261 221 \$	1 605 284 \$	1 576 483 \$	1 546 812 \$	1 516 245 \$	1 484 755 \$	1 452 313 \$	1 418 891 \$	1 382 505 \$	1 345 078 \$	1 304 094 \$	1 262 006 \$	1 223 222 \$	1 183 285 \$	1 142 102 \$
Amortissement apport reporté (nouveaux équipements)		- \$	- \$	- \$	- \$	(62 443) \$	(124 886) \$	(124 886) \$	(124 886) \$	(124 886) \$	(124 886) \$	(124 886) \$	(124 886) \$	(124 886) \$	(124 886) \$	(124 886) \$	(124 886) \$	(124 886) \$	(124 886) \$	
Amortissement bâtiment nouveau projet		- \$	- \$	- \$	- \$	189 942 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$
Amortissement équipement nouveau projet		- \$	- \$	- \$	- \$	244 520 \$	489 040 \$	489 040 \$	489 040 \$	489 040 \$	489 040 \$	489 040 \$	489 040 \$	489 040 \$	489 040 \$	489 040 \$	489 040 \$	489 040 \$	489 040 \$	489 040 \$
Intérêts sur financement bâtiment nouveau projet		- \$	- \$	- \$	- \$	595 751 \$	579 067 \$	561 876 \$	544 161 \$	525 908 \$	507 100 \$	487 720 \$	467 750 \$	447 173 \$	426 970 \$	404 122 \$	381 609 \$	358 412 \$	334 500 \$	309 879 \$
Intérêts sur financement équipement nouveau projet		- \$	- \$	- \$	- \$	293 451 \$	282 179 \$	270 569 \$	258 613 \$	246 299 \$	233 616 \$	220 555 \$	207 103 \$	189 580 \$	164 285 \$	149 150 \$	133 565 \$	117 509 \$	100 976 \$	84 397 \$
Total dépenses de financement		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 261 221 \$	1 605 284 \$	1 576 483 \$	1 546 812 \$	1 516 245 \$	1 484 755 \$	1 452 313 \$	1 418 891 \$	1 382 505 \$	1 345 078 \$	1 304 094 \$	1 262 006 \$	1 223 222 \$	1 183 285 \$	1 142 102 \$
Grand total des dépenses		9 990 216 \$	9 820 192 \$	9 892 624 \$	9 907 196 \$	8 953 139 \$	9 060 282 \$	9												

Pro forma global

	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
	2032-2033	2033-2034	2034-2035	2035-2036	2036-2037	2037-2038	2038-2039	2039-2040	2040-2041	2041-2042	2042-2043	2043-2044	2044-2045	2045-2046	2046-2047	2047-2048	2048-2049	2049-2050	2050-2051	2051-2052	2052-2053	2053-2054
Volume kgs blanc livré propre	9 947 291	9 036 763	9 127 131	9 216 402	9 510 586	9 403 692	9 497 729	9 592 706	9 686 634	9 785 620	9 883 375	9 982 209	10 082 031	10 182 851	10 284 680	10 387 527	10 491 402	10 596 316	10 702 279	10 809 302	10 913 395	11 026 569
Volume kgs vert livré propre	411 979	416 099	420 260	424 463	428 707	432 994	437 324	441 697	446 114	450 575	455 081	459 623	464 228	468 871	473 559	478 295	483 078	487 909	492 788	497 716	502 693	507 720
Volume kgs bleu livré propre	290 160	293 061	295 992	298 952	301 941	304 961	308 010	311 091	314 201	317 344	320 517	323 722	326 959	330 229	333 531	336 867	340 235	343 638	347 074	350 545	354 050	357 591
Total de kgs	9 649 429	9 745 924	9 843 383	9 941 817	10 241 235	10 144 647	10 243 064	10 345 074	10 448 949	10 553 439	10 658 973	10 765 563	10 873 219	10 981 951	11 091 770	11 202 688	11 314 715	11 427 862	11 542 141	11 657 562	11 774 138	11 891 879
Revenus	6 271 111	6 237 673	6 212 119	6 185 937	6 158 708	6 119 144	6 087 832	6 074 789	6 061 006	6 046 682	6 030 250	5 975 352	5 989 202	6 003 191	6 017 320	6 035 522	6 054 007	6 072 863	6 092 066	6 111 565	6 131 818	6 152 837
Revenus de buanderie blanc	6 271 111	6 237 673	6 212 119	6 185 937	6 158 708	6 119 144	6 087 832	6 074 789	6 061 006	6 046 682	6 030 250	5 975 352	5 989 202	6 003 191	6 017 320	6 035 522	6 054 007	6 072 863	6 092 066	6 111 565	6 131 818	6 152 837
Revenus de buanderie vert	782 992	779 214	776 186	773 055	769 818	765 392	761 750	759 855	757 890	755 852	751 022	747 676	746 329	748 988	749 654	746 873	744 099	744 785	745 478	746 178	746 844	747 516
Revenus de buanderie bleu	1 234 912	1 232 320	1 230 503	1 228 595	1 226 590	1 223 986	1 220 993	1 220 993	1 219 012	1 215 458	1 213 430	1 212 426	1 212 426	1 212 426	1 212 426	1 212 426	1 212 426	1 212 426	1 212 426	1 212 426	1 212 426	1 212 426
Remboursement de la CARRA partie employeur	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754	201 754
Autres revenus	14 577	14 723	14 870	15 018	15 169	15 320	15 474	15 628	15 785	15 942	16 102	16 263	16 426	16 590	16 756	16 923	17 092	17 263	17 436	17 610	17 786	17 964
Total revenus	8 505 346	8 465 683	8 435 432	8 404 360	8 372 040	8 324 997	8 287 804	8 272 419	8 256 241	8 239 243	8 187 587	8 154 475	8 117 203	8 188 098	8 205 163	8 179 424	8 153 858	8 171 439	8 189 197	8 207 132	8 222 241	8 237 532
Dépenses	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234
Masse salariale directe	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234	3 397 234
Masse salariale indirecte	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588	1 972 588
Entretien et réparation matériel	35 235	35 587	35 943	36 302	36 665	37 032	37 406	37 776	38 154	38 536	38 921	39 310	40 100	40 501	40 906	41 315	41 729	42 146	42 567	42 993	43 423	43 858
Energies	685 506	692 361	699 284	706 277	713 340	720 473	727 678	734 956	742 304	749 727	757 225	764 797	772 445	780 169	787 971	795 851	803 809	811 847	819 966	828 165	836 447	844 811
Produits lessiviels	254 929	257 478	260 053	262 653	265 280	267 933	270 612	273 318	276 051	278 812	281 600	284 416	287 260	290 133	293 034	295 964	298 924	301 913	304 932	307 982	311 062	314 172
Fournitures empaquetage chirurgie	139 613	141 009	142 419	143 843	145 282	146 734	148 202	149 684	151 181	152 692	154 219	155 762	157 319	158 892	160 481	162 086	163 707	165 344	166 997	168 666	170 354	172 068
Frais généraux - Administration - Lover	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux - Adm. Repas, habil. formation	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900	54 900
Frais généraux - Adm. - Papeterie, tel., ass. C.A., frais de déplace.	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140	113 140
Frais généraux - Administration - Honoraires prof.	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042	67 042
Frais généraux - Administration - Honoraires prof. autres	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900	29 900
Frais généraux - Adm. - taxes nouveau terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux - Finance	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764	30 764
Frais généraux - Approv. Expédition (emballage)	55 105	55 656	56 213	56 775	57 343	57 915	58 495	59 080	59 671	60 268	60 870	61 479	62 094	62 715	63 342	63 975	64 615	65 261	65 914	66 573	67 239	67 911
Frais généraux - Transport	329 009	332 299	335 622	338 978	342 368	345 791	349 249	352 742	356 269	359 832	363 430	367 065	370 735	374 443	378 187	381 969	385 789	389 646	393 543	397 478	401 453	405 468
Frais généraux - Entretien mécanique	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057	102 057
Frais généraux - Entretien salubrité	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223	32 223
Frais généraux - Entretien immeuble	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192	104 192
Frais administratifs bancaires	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020	12 020
Frais de mise en marche	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement apport reporté - CHRSG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement net - immobilisation existante	775	388	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des dépenses	7 416 231	7 430 838	7 445 594	7 460 889	7 476 337	7 491 940	7 507 699	7 523 615	7 539 691	7 555 927	7 572 326	7 588 889	7 605 617	7 622 512	7 639 577	7 656 812	7 674 220	7 691 801	7 709 559	7 727 494	7 745 608	7 763 903
BAIIDA	1 089 114	1 034 845	989 838	943 470	895 702	833 056	780 105	748 803	716 550	683 316	615 261	565 586	565 586	565 586	565 586	522 612	479 638	479 638	479 638	479 638	479 638	473 629
Dépenses de financement	(116 871)	(113 242)	(113 242)	(113 242)	(113 242)	(105 500)	(97 758)	(97 758)	(97 758)	(97 758)	(80 722)	(63 686)	(63 686)	(63 686)	(63 686)	(48 948)	(34 210)	(34 210)	(34 210)	(34 210)	(33 180)	(32 149)
Amortissement apport reporté (nouveaux équipements)	(116 871)	(113 242)	(113 242)	(113 242)	(113 242)	(105 500)	(97 758)	(97 758)	(97 758)	(97 758)	(80 722)	(63 686)	(63 686)	(63 686)	(63 686)	(48 948)	(34 210)	(34 210)	(34 210)	(34 210)	(33 180)	(32 149)
Amortissement bâtiment																						

Pro forma global

	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51
	2054-2055	2055-2056	2056-2057	2057-2058	2058-2059	2059-2060	2060-2061	2061-2062	2062-2063	2063-2064	2064-2065	2065-2066	2066-2067	2067-2068
Volume kgs blanc livré propre	11 136 834	11 248 203	11 360 685	11 474 292	11 588 035	11 704 925	11 821 974	11 940 194	12 059 696	12 180 192	12 301 994	12 425 014	12 549 264	12 674 756
Volume kgs vert livré propre	512 797	517 925	523 104	528 335	533 619	538 955	544 344	549 788	555 286	560 838	566 447	572 111	577 832	583 611
Volume kgs bleu livré propre	361 167	364 778	368 426	372 110	375 831	379 590	383 386	387 219	391 092	395 003	398 953	402 942	406 971	411 041
Total de kgs	12 010 798	12 130 906	12 252 215	12 374 737	12 496 484	12 623 469	12 749 704	12 877 201	13 005 973	13 136 033	13 267 393	13 400 067	13 534 068	13 669 408
Revenus														
Revenus de buanderie blanc	6 058 528 \$	6 073 981 \$	6 089 589 \$	6 091 358 \$	6 093 284 \$	6 109 365 \$	6 125 607 \$	6 142 011 \$	6 157 403 \$	6 172 961 \$	6 189 863 \$	6 206 933 \$	6 224 175 \$	6 225 725 \$
Revenus de buanderie vert	747 837 \$	748 565 \$	749 300 \$	748 701 \$	748 108 \$	748 866 \$	749 631 \$	750 403 \$	751 071 \$	751 746 \$	752 541 \$	753 345 \$	754 156 \$	752 696 \$
Revenus de buanderie bleu	1 229 748 \$	1 232 048 \$	1 234 372 \$	1 235 350 \$	1 236 746 \$	1 238 746 \$	1 241 164 \$	1 243 606 \$	1 245 958 \$	1 248 334 \$	1 250 850 \$	1 253 391 \$	1 255 967 \$	1 256 227 \$
Remboursement de la CARRA partie employeur	201 754 \$	201 754 \$	201 754 \$	201 754 \$	201 754 \$	201 754 \$	201 754 \$	201 754 \$	201 754 \$	201 754 \$	201 754 \$	201 754 \$	201 754 \$	201 754 \$
Autres revenus	18 144 \$	18 325 \$	18 509 \$	18 694 \$	18 881 \$	19 070 \$	19 260 \$	19 453 \$	19 647 \$	19 844 \$	20 042 \$	20 243 \$	20 445 \$	20 650 \$
Total revenus	8 256 011 \$	8 274 674 \$	8 293 524 \$	8 295 856 \$	8 298 379 \$	8 317 800 \$	8 337 416 \$	8 357 227 \$	8 375 833 \$	8 394 638 \$	8 415 050 \$	8 435 666 \$	8 456 488 \$	8 457 052 \$
Dépenses														
Masse salariale directe	3 397 234 \$	3 397 234 \$	3 397 234 \$	3 397 234 \$	3 397 234 \$	3 397 234 \$	3 397 234 \$	3 397 234 \$	3 397 234 \$	3 397 234 \$	3 397 234 \$	3 397 234 \$	3 397 234 \$	3 397 234 \$
Masse salariale indirecte	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$	1 972 588 \$
Entretien et réparation matériel	43 857 \$	44 296 \$	44 739 \$	45 186 \$	45 636 \$	46 094 \$	46 555 \$	47 021 \$	47 491 \$	47 966 \$	48 446 \$	48 930 \$	49 419 \$	49 914 \$
Energies	853 260 \$	861 792 \$	870 410 \$	879 114 \$	887 905 \$	896 784 \$	905 752 \$	914 810 \$	923 958 \$	933 197 \$	942 529 \$	951 955 \$	961 474 \$	971 089 \$
Produits lessiviels	317 314 \$	320 487 \$	323 692 \$	326 929 \$	330 198 \$	333 500 \$	336 835 \$	340 203 \$	343 606 \$	347 042 \$	350 512 \$	354 017 \$	357 567 \$	361 133 \$
Fournitures empaquetage chirurgie	173 778 \$	175 516 \$	177 271 \$	179 044 \$	180 834 \$	182 643 \$	184 469 \$	186 314 \$	188 177 \$	190 059 \$	191 959 \$	193 879 \$	195 818 \$	197 776 \$
Frais généraux - Administration - Loyer														
Frais généraux - Adm. Rigas, habil. formation	54 900 \$	54 900 \$	54 900 \$	54 900 \$	54 900 \$	54 900 \$	54 900 \$	54 900 \$	54 900 \$	54 900 \$	54 900 \$	54 900 \$	54 900 \$	54 900 \$
Frais généraux - Adm. - Papeirie, tel., ass. C.A., frais de déplace.	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$	113 140 \$
Frais généraux - Administration - Honoraires prof.	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$	67 042 \$
Frais généraux - Administration - Honoraires prof. autres	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$	29 900 \$
Frais généraux - Adm. - taxes nouveau terrain														
Frais généraux - Finance	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$	30 764 \$
Frais généraux - Approv. Expédition (emballage)	66 590 \$	69 276 \$	69 969 \$	70 668 \$	71 375 \$	72 089 \$	72 810 \$	73 538 \$	74 273 \$	75 016 \$	75 766 \$	76 524 \$	77 289 \$	78 062 \$
Frais généraux - Transport	409 522 \$	413 618 \$	417 754 \$	421 931 \$	426 151 \$	430 412 \$	434 716 \$	439 063 \$	443 454 \$	447 888 \$	452 367 \$	456 891 \$	461 460 \$	466 075 \$
Frais généraux - Entretien mécanique	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$	102 057 \$
Frais généraux - Entretien salubrité	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$	32 223 \$
Frais généraux - Entretien immeuble	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$	104 192 \$
Frais administratifs bancaires	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 020 \$	12 031 \$
Frais de mise en marche														
Amortissement apports reportés - CHRG														
Amortissement net - immobilisation existante														
Total des dépenses	7 782 382 \$	7 801 045 \$	7 819 895 \$	7 838 933 \$	7 858 162 \$	7 877 583 \$	7 897 198 \$	7 917 010 \$	7 937 019 \$	7 957 229 \$	7 977 640 \$	7 998 256 \$	8 019 078 \$	8 040 119 \$
BAIDA	473 629 \$	473 629 \$	473 629 \$	456 923 \$	440 218 \$	440 218 \$	440 218 \$	440 218 \$	438 814 \$	437 410 \$	437 410 \$	437 410 \$	437 410 \$	416 933 \$
Dépenses de financement														
Amortissement apport reporté (nouveaux équipements)	(32 149) \$	(32 149) \$	(32 149) \$	(26 420) \$	(20 691) \$	(20 691) \$	(20 691) \$	(20 691) \$	(20 210) \$	(19 728) \$	(19 728) \$	(19 728) \$	(19 728) \$	(9 864) \$
Amortissement bâtiment nouveau projet	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$	379 885 \$
Amortissement équipement nouveau projet	125 893 \$	125 893 \$	125 893 \$	103 459 \$	81 024 \$	81 024 \$	81 024 \$	81 024 \$	79 139 \$	77 253 \$	77 253 \$	77 253 \$	77 253 \$	38 627 \$
Intérêts sur financement bâtiment nouveau projet														
Intérêts sur financement équipement nouveau projet														
Total dépenses de financement	473 629 \$	473 629 \$	473 629 \$	456 923 \$	440 218 \$	440 218 \$	440 218 \$	440 218 \$	438 814 \$	437 410 \$	437 410 \$	437 410 \$	437 410 \$	408 647 \$
Grand total des dépenses	8 256 011 \$	8 274 674 \$	8 293 524 \$	8 295 856 \$	8 298 379 \$	8 317 800 \$	8 337 416 \$	8 357 227 \$	8 375 833 \$	8 394 638 \$	8 415 050 \$	8 435 666 \$	8 456 488 \$	8 448 766 \$
BÉNÉFICE NET	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 286 \$
CUMULATIF DES BÉNÉFICES NETS	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	8 286 \$
Éléments hors caisse														
Amortissement apport reporté avant 2017 (nouveaux équipements)	32 149 \$	32 149 \$	32 149 \$	26 420 \$	20 691 \$	20 691 \$	20 691 \$	20 691 \$	20 210 \$	19 728 \$	19 728 \$	19 728 \$	19 728 \$	9 864 \$
Amortissement apports reportés - CHRG														
Amortissement net - immobilisation existante														
Amortissement bâtiment nouveau projet	(379 885) \$	(379 885) \$	(379 885) \$	(379 885) \$	(379 885) \$	(379 885) \$	(379 885) \$	(379 885) \$	(379 885) \$	(379 885) \$	(379 885) \$	(379 885) \$	(379 885) \$	(379 885) \$
Amortissement équipement nouveau projet	(125 893) \$	(125 893) \$	(125 893) \$	(103 459) \$	(81 024) \$	(81 024) \$	(81 024) \$	(81 024) \$	(79 139) \$	(77 253) \$	(77 253) \$	(77 253) \$	(77 253) \$	(38 627) \$
Total des éléments hors caisse	(473 629) \$	(473 629) \$	(473 629) \$	(456 923) \$	(440 218) \$	(440 218) \$	(440 218) \$	(440 218) \$	(438 814) \$	(437 410) \$	(437 410) \$	(437 410) \$	(437 410) \$	(408 647) \$
Déboursés - emprunt (capital)														
Bâtiment	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Équipement	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total déboursé - emprunt	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Apport reporté (20 premières années) / PCFI et PCEM (années suivantes)														
ENTRÉE ET SORTIE DE FONDS TOTAL	473 629 \$	473 629 \$	473 629 \$	456 923 \$	440 218 \$	440 218 \$	440 218 \$	440 218 \$	438 814 \$	437 410 \$	437 410 \$	437 410 \$	437 410 \$	416 933 \$
Transfert au projet														
CUMULATIFS DES ENTRÉES ET SORTIES DE FONDS TOTAL	6 742 660 \$	7 216 288 \$	7 689 917 \$	8 146 840 \$	8 587 058 \$	9 027 275 \$	9 467 493 \$	9 907 710 \$	10 346 524 \$	10 783 934 \$	11 221 344 \$	11 658 753 \$	12 096 163 \$	12 513 096 \$
Total déboursés blanc	6 224 312 \$	6 239 943 \$	6 255 731 \$	6 257 644 \$	6 259 716 \$	6 275 982 \$	6 292 411 \$	6 309 004 \$	6 324 583 \$	6 340 330 \$	6 357 426 \$	6 374 693 \$	6 392 132 \$	6 393 871 \$
Total déboursés vert	768 300 \$	769 018 \$	769 743 \$	769 743 \$	7									

Analyse de Raymond Chabot Grant Thornton

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux effectués pour valider la plausibilité	Considération quant à la portée des travaux	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
1. Coûts directs de construction					
Coûts directs de construction de la nouvelle buanderie	<ul style="list-style-type: none"> ■ Selon le rapport d'étape préliminaire révisé en septembre 2014 par des professionnels, les coûts directs de construction sont estimés à 17 777 384 \$ (montant tenant compte de l'indexation d'ici 2016); ■ La totalité des coûts directs de construction a été indexée en dollars de 2016 (taux de 3 % entre 2014 et 2016) en fonction des l'indice des coûts de construction de bâtiments non résidentiels de la SQI; ■ Un montant correspondant à 1 500 000 \$ a été transféré du poste des coûts directs au poste des coûts de l'équipement. Ce montant pour l'achat d'équipement documenté dans le rapport d'étape préliminaire a été estimé par Exp – bâtiment. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Obtention du rapport d'étape préliminaire révisé en septembre 2014; ■ Obtention du tableau des indices des coûts de construction de bâtiments non résidentiels de la SQI et comparaison avec les indices retenus dans le modèle financier de Partagec; ■ Comparaison des données sous-jacentes au coût direct de construction tirées des rapports des firmes externes d'ingénierie et d'architecture avec les données présentées dans le montage financier de Partagec. 	Les données provenant de sources externes n'ont pas fait l'objet d'une validation supplémentaire de notre part.	Les données utilisées dans le modèle financier sont conformes aux documents probants obtenus.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.
2. Coûts indirects de construction (contingences, honoraires et frais administratifs)					
Coûts indirects de construction de la nouvelle buanderie (honoraires et frais administratifs)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les coûts indirects de construction sont estimés à 2 700 000 \$; ■ Les coûts indirects n'ont pas été indexés en dollars de 2016 puisque 2 191 087 \$ étaient déjà engagés par contrat ou bons de commande en date d'août 2015. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Obtention du rapport d'étape préliminaire révisé en septembre 2014; ■ Obtention des contrats et des bons de commande signés correspondant aux montants engagés dans les coûts indirects; ■ Comparaison des données sous-jacentes au coût indirect de construction tirées des rapports des firmes externes d'ingénierie et d'architecture avec les données présentées dans le montage financier de Partagec. 	Les données provenant de sources externes n'ont pas fait l'objet d'une validation supplémentaire de notre part.	Les données utilisées dans le modèle financier sont conformes aux documents probants obtenus.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux effectués pour valider la plausibilité	Considération quant à la portée des travaux	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
3. Coût du terrain					
Coût du terrain acquis dans le parc industriel de Beauport	<ul style="list-style-type: none"> Le coût du terrain est de 1 257 000 \$ selon le plan d'affaires déposé le 14 juillet 2015 (hypothèse 27 de la section 5); Le coût du terrain n'est pas inclus dans les calculs relatifs aux prévisions financières du projet dans le modèle financier du 14 juillet 2015, le terrain ayant été acquis en 2012. 	<ul style="list-style-type: none"> Obtention du contrat de vente signé entre Partagec et la Ville en 2012 pour un terrain dans le parc industriel de Beauport; Validation du fait que le terrain est inscrit aux états financiers de Partagec depuis l'année financière 2012-2013. 	Aucune limitation	Les données utilisées dans le modèle financier sont conformes aux documents probants obtenus.	Sur la base de cette validation, il nous apparaît convenable de ne pas considérer le coût du terrain dans le calcul des prévisions financières, puisqu'il est déjà payé, réduisant ainsi l'encaisse disponible pour la mise de fonds initiale.
4. Coût de l'équipement					
Coût pour l'achat et l'installation de l'équipement	<ul style="list-style-type: none"> Selon le modèle financier du 14 juillet 2015, le coût de l'équipement, incluant les contingences, est estimé à 15 882 643 \$; Un document élaboré par deux ingénieurs de Partagec (le chargé de projet responsable du projet de relocalisation et le chef des services techniques et de l'ingénierie) présente une estimation préliminaire détaillée pour l'achat et l'installation de l'équipement spécialisé fixe totalisant 15 882 643 \$. Le coût présenté est basé sur des soumissions budgétaires envoyées par des fournisseurs. Lors de l'approbation du projet, des soumissions à prix fermes seront demandées; Un taux de change (CAD-USD) de 1,25 \$ a été utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants associés aux achats d'équipement effectués aux États-Unis; Le coût de l'équipement, incluant les contingences, n'a pas été indexé en dollars de 2016. 	<ul style="list-style-type: none"> Obtention des soumissions budgétaires envoyées par des fournisseurs d'équipement à Partagec au deuxième trimestre de 2014 : Braun and Softrol, Vega Canada, Storcan, Etech, Capt-Air et Plasticon; Obtention d'un courriel explicatif daté du 6 août 2015 du directeur de l'ingénierie de Partagec décrivant les soumissions budgétaires reçues dans le cadre du projet; Comparaison des données présentées dans l'estimation budgétaire sur l'équipement spécialisé préparée par les deux ingénieurs de Partagec avec les soumissions budgétaires envoyées par les fournisseurs d'équipement; Comparaison des données présentées dans le document sur l'équipement spécialisé avec les données présentées dans le montage financier de Partagec. 	<ul style="list-style-type: none"> Les données provenant de sources externes n'ont pas fait l'objet d'une validation supplémentaire de notre part; La détermination de l'équipement requis dans la nouvelle buanderie et la consolidation des soumissions budgétaires envoyées par les fournisseurs d'équipement ont été effectuées par deux ingénieurs de Partagec pour obtenir le coût total d'achat et d'installation de l'équipement. Nous ne possédons pas les connaissances techniques pour procéder à une validation supplémentaire de l'équipement nécessaire au projet. 	Les données utilisées dans le modèle financier sont conformes aux documents probants obtenus.	<ul style="list-style-type: none"> Aucune indexation du coût de l'équipement estimé en 2014 n'a été considérée dans le montage financier. Considérant le fait que l'équipement sera acheté en 2016, les coûts pourraient varier entre les soumissions budgétaires et les soumissions fermes. Une indexation devrait être calculée; Pour les acquisitions d'équipement de plus de 15 M\$, une variation du taux de change pourrait entraîner une variation importante des coûts. En date du 31 août, le taux de change (CAD-USD) se situe à environ 1,32 \$.

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux effectués pour valider la plausibilité	Considération quant à la portée des travaux	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
5. Financement					
Organisme prêteur	La meilleure offre de financement a été obtenue auprès de la Banque Nationale et est utilisée dans le modèle financier de Partagec.	Obtention de la confirmation des conditions de financement de la Banque Nationale du 26 août 2015	Aucune limitation	Une autorisation du MSSS a bien été obtenue selon laquelle la buanderie peut obtenir du financement d'un autre organisme que le gouvernement.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.
Durée du financement	Le financement de la Banque Nationale est offert sur des périodes de 25 ans renouvelable après 10 ans pour le bâtiment et de 20 ans renouvelable après 10 ans pour l'équipement.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Obtention de la confirmation de financement (25 ans pour le bâtiment et 20 ans pour l'équipement) de la Banque Nationale en date du 26 août 2015; ■ Comparaison des durées de financement proposées par la Banque Nationale à celles utilisées dans le montage financier de Partagec pour le calcul du prix des services offerts. 	Aucune limitation	Les données utilisées dans le montage financier pour le calcul du prix des services offerts concernant la période d'amortissement de la dette à long terme sont conformes aux paramètres présentés.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.
Taux d'intérêt durant la construction	Le taux de financement durant la construction est estimé à 1,75 %.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Obtention de la confirmation de financement de la Banque Nationale, incluant le taux d'intérêt à court terme de 1,49 % en date du 26 août 2015; ■ Obtention de la confirmation du chargé de projet de Partagec de l'ajout d'une prime de 0,25 % au taux soumis par la Banque Nationale; ■ Comparaison du taux d'intérêt retenu par Partagec avec le taux utilisé dans le montage financier pour le calcul du prix des services offerts. 	Aucune limitation	Les données utilisées dans le modèle financier pour le calcul du prix des services offerts concernant le coût du financement durant la construction sont conformes aux paramètres présentés.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux effectués pour valider la plausibilité	Considération quant à la portée des travaux	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
Taux d'intérêt pour le financement à long terme	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le taux de financement à long terme pour le bâtiment est estimé à 3,00 %; ■ Le taux de financement à long terme pour l'équipement est estimé à 2,95 %. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Obtention de la confirmation de financement de la Banque Nationale, incluant le taux d'intérêt pour le financement du bâtiment de 3,00 % en date du 26 août 2015; ■ Obtention de la confirmation de financement de la Banque Nationale, incluant le taux d'intérêt pour le financement de l'équipement de 2,95 % en date du 26 août 2015; ■ Comparaison du taux d'intérêt pour le financement à long terme avec le taux utilisé dans le montage financier pour le calcul du prix des services offerts. 	Aucune limitation	Les données utilisées dans le montage financier pour le calcul du prix des services offerts concernant le taux d'intérêt de la dette à long terme sont conformes aux paramètres présentés.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.
Mise de fonds	Une mise de fonds de 5,1 M\$ sera effectuée par Partagec.	Comparaison des données présentées dans les états financiers audités de Partagec au 31 mars 2015 et dans le programme d'activité et les prévisions budgétaires 2013-2014 de Partagec avec les données présentées dans le montage financier de Partagec	Aucune limitation	Les données utilisées dans le montage financier pour le calcul du prix des services offerts concernant la mise de fonds sont conformes aux paramètres présentés.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.

Annexe 4

Résultats détaillés des travaux effectués sur le calcul du prix des services offerts

Analyse de Raymond Chabot Grant Thornton

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux effectués pour valider la plausibilité	Considération quant à la portée des travaux	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
1. Nombre de kilos					
Volume de linge à traiter annuellement en kilogrammes	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de kilos total pour la première année d'exploitation est de 8 311 531 et ce nombre est ensuite augmenté de 1 % par année pour toute la durée du projet; Selon l'appel d'offres numéro AO 2014-953-01-01 (annexe 2.00, « Bordereau de prix »), le nombre de kilos total pour la première année d'exploitation est de 8 311 531 et ce nombre est ensuite augmenté de 1 % par année pour toute la durée du projet. 	Comparaison entre le nombre de kilos à traiter inscrit à l'appel d'offres et celui utilisé dans le montage financier de Partagec pour le calcul du prix des services offerts	Aucune limitation	Le nombre de kilos utilisé par la buanderie dans son montage financier est conforme à celui de l'appel d'offres.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.
2. Masse salariale					
Masse salariale directe (personnel affecté aux secteurs du linge blanc, vert et bleu) et masse salariale indirecte (direction et encadrement, finance et magasin, services techniques, entretien sanitaire et transport)	<ul style="list-style-type: none"> La masse salariale directe totale pour la première année du projet est estimée à 3 594 176 \$, alors que celle indirecte est estimée à 1 933 720 \$. La masse salariale inclut les avantages sociaux payés aux employés; Les coûts de la masse salariale (directe et indirecte) ont été estimés à partir des coûts existants de Partagec (employés à temps plein, à temps partiel et occasionnels) nécessaires au fonctionnement des postes de travail de la buanderie existante. Les coûts existants sont basés sur les états financiers audités de Partagec pour l'année financière 2013-2014. Les coûts associés à la masse salariale de la future usine sont extrapolés en fonction du nombre de postes de travail actuels et du nombre projeté. Une diminution de 27,60 postes de travail est projetée dans la nouvelle buanderie par rapport à la situation actuelle, sur la base des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> Travail sur un quart de travail plutôt que deux (comme actuellement), 	<ul style="list-style-type: none"> Obtention d'un document daté du 5 août 2015, signé et scellé par l'ingénieur du projet et le chef des services techniques et de l'ingénierie de Partagec, justifiant la diminution de 25,80 postes de travail occupés par des employés syndiqués entre la fermeture de la buanderie actuelle et l'ouverture de la nouvelle buanderie; Discussion avec le chargé de projet visant à justifier la diminution de 1,8 poste de travail occupé par le personnel cadre; Obtention de l'état des revenus et dépenses de l'année financière 1993-1994 présenté dans le programme d'activité et les prévisions budgétaires détaillés 1995-1996 de Partagec, ainsi que l'état des revenus et dépenses pour l'année financière 2013-2014 présentant une hausse de l'efficacité de la buanderie en matière d'heures payées par kilogramme traité de 53 % entre les années financières 1993-1994 et 2013-2014; 	<ul style="list-style-type: none"> Les données projetant une hausse de l'efficacité des activités de la buanderie au cours des 20 prochaines années n'ont pas fait l'objet d'une validation supplémentaire de notre part; Les données projetant l'absence de coût d'impact à la suite de la diminution du nombre de postes de travail dans la nouvelle buanderie n'ont pas fait l'objet d'une validation supplémentaire de notre part. 	La masse salariale directe présentée dans le montage financier est conforme aux documents probants obtenus.	Le coût total de la masse salariale directe sur la durée du projet considère un accroissement de l'efficacité des activités de la buanderie. Un accroissement moindre de l'efficacité se traduirait par une augmentation des coûts associés à la masse salariale directe.

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux effectués pour valider la plausibilité	Considération quant à la portée des travaux	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
	<ul style="list-style-type: none"> ● Réception, triage, traitement, finition et expédition réalisés sur un même site plutôt que deux, ● Technologie plus récente, équipement plus performant et automatisation de certains processus; ■ Une indexation des salaires de 1 % par année a été considérée entre les années financières 2013-2014 et 2017-2018; ■ Une indexation des salaires de 1 % a été considérée pour les trois premières années d'exploitation afin d'assurer la comparabilité avec les soumissions des entreprises privées; ■ La masse salariale totale diminuera d'environ 3 % entre la première et la vingtième année du projet, soit une réduction de 1,5 poste de travail tous les cinq ans. En fonction du volume à traiter, cela représente un accroissement de l'efficacité (heures payées par kilogramme traité) de 28 % sur les 20 ans du projet, soit une augmentation plus faible que celle observée au cours des 20 dernières années (53 %); ■ Aucun coût d'impact lié à la diminution de personnel n'est considéré, sur la base de fait que certains employés actuels prendront leur retraite dans l'éventualité d'une poursuite des activités de Partagec, alors qu'ils tireront avantage des dispositions liées à la sécurité d'emploi dans leur convention collective advenant la fermeture de la buanderie. De plus, il est considéré que les employés ne possédant pas la sécurité d'emploi soient des employés occasionnels et que les employés étudiants ne seront pas transférés dans la nouvelle buanderie. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Obtention d'un document préparé par le directeur général de Partagec justifiant le fait qu'il n'y aura pas de coût d'impact à la suite de la diminution du nombre de postes de travail dans la nouvelle buanderie; ■ Comparaison des données présentées dans le document préparé par le chef des services techniques et de l'ingénierie de Partagec avec les données présentées dans le montage financier de Partagec. 			

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux effectués pour valider la plausibilité	Considération quant à la portée des travaux	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
Régimes de retraite	Partagec reçoit actuellement un remboursement du gouvernement du Québec pour la portion employeur du RREGOP et du RRPE équivalant aux dépenses considérées dans la masse salariale directe et indirecte. Pour les années 1 à 20 du projet de la nouvelle buanderie, le remboursement provenant du gouvernement du Québec a été retiré du modèle financier; les dépenses sont donc comprises dans le coût d'exploitation annuel.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Obtention de la lettre adressée à Partagec de la part de l'ASSS de la Capitale-Nationale confirmant une avance de 273 820 \$ à la contribution de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurance collective pour l'exercice financier 2013-2014; ■ Comparaison de la contribution reçue de l'ASSS pour les régimes de retraite avec les données de masse salariale présentées dans le montage financier de Partagec. 	Aucune limitation	Les calculs sont adéquats.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.
3. Autres dépenses					
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> ■ En fonction de la modernisation de l'équipement et des besoins énergétiques du futur bâtiment, le coût de l'énergie a été évalué à 585 753 \$ pour la première année de production de la nouvelle buanderie. Il évolue par la suite en fonction de l'augmentation des volumes à traiter, soit 1 % par année. Une inflation annuelle de 1 % est également considérée au cours des trois premières années d'exploitation; ■ Les économies d'énergie par rapport aux coûts actuels sont basées sur l'économie en éclairage et la fermeture du site de l'avenue D'Estimauville, sur l'économie électrique due à l'arrêt des systèmes de ventilation en dehors des heures d'exploitation, sur celle due à l'adoption d'un quart de travail par jour, sur l'économie en gaz découlant de l'utilisation de nouveaux sècheurs et sur l'économie en vapeur. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comparaison des données relatives aux dépenses en énergie présentées dans les états financiers audités de Partagec pour l'année financière 2013-2014 avec les données présentées dans le montage financier de Partagec; ■ Obtention du document datant du 5 septembre 2014, <i>Calculs des économies d'énergie</i>, signé par l'ingénieur chargé du projet de relocalisation de la buanderie; ■ Comparaison des données présentées dans le document préparé par l'ingénieur chargé de projet avec les données présentées dans le montage financier de Partagec. 	Nous ne possédons pas les connaissances techniques pour procéder à une validation supplémentaire des économies en énergie dans la nouvelle buanderie.	Les calculs sont adéquats.	Sur la base de cette validation, les données présentées dans le modèle sont conformes aux données élaborées par l'ingénieur de Partagec. Le paramètre est jugé plausible.

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux effectués pour valider la plausibilité	Considération quant à la portée des travaux	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
Produits lessiviels	<ul style="list-style-type: none"> Le coût pour les produits lessiviels a été évalué à 212 199 \$ pour la première année de production de la nouvelle buanderie. La dépense associée aux produits lessiviels évolue par la suite en fonction de l'augmentation des volumes à traiter, soit 1 % d'augmentation par année. Une inflation annuelle de 1 % est également considérée au cours des trois premières années d'exploitation; Le coût pour les produits lessiviels est basé sur les résultats présentés dans les états financiers audités de Partagec pour l'année financière 2013-2014. 	Comparaison des données relatives aux dépenses en produits lessiviels présentées dans les états financiers audités de Partagec pour l'année financière 2013-2014 avec les données présentées dans le montage financier de Partagec	Aucune limitation	Les calculs sont adéquats.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.
Transport	<ul style="list-style-type: none"> Le coût pour le transport a été évalué à 283 391 \$ pour la première année de production de la nouvelle buanderie. La dépense associée au transport évolue par la suite en fonction de l'augmentation des volumes à traiter, soit 1 % d'augmentation par année. Une inflation annuelle de 1 % est également considérée au cours des trois premières années d'exploitation; Le coût pour le transport est basé sur les résultats présentés dans les états financiers audités de Partagec pour l'année financière 2013-2014 et sur des ajustements effectués pour répondre aux nouvelles exigences des établissements clients. 	<ul style="list-style-type: none"> Comparaison des données relatives aux dépenses de frais généraux présentées dans les états financiers audités de Partagec pour l'année financière 2013-2014 avec les données présentées dans le montage financier de Partagec; Comparaison des données relatives aux dépenses de frais généraux présentées dans l'état des résultats détaillant les frais généraux, incluant les frais pour le transport, pour l'année financière 2013-2014 avec les données présentées dans le montage financier de Partagec; Validation des calculs effectués par l'ingénieur chargé du projet de relocalisation de la buanderie pour le calcul des frais de transport dans le fichier Excel du montage financier. 	Nous ne possédons pas les connaissances techniques pour procéder à une validation supplémentaire des variations en coût de transport découlant des nouvelles exigences des établissements clients.	Les calculs sont adéquats.	Sur la base de cette validation, les données présentées dans le modèle sont conformes aux données élaborées par l'ingénieur de Partagec. Le paramètre est jugé plausible.
Fournitures pour l'emballage de chirurgie	<ul style="list-style-type: none"> Le coût des fournitures pour l'emballage de chirurgie a été évalué à 119 062 \$ pour la première année de production de la nouvelle buanderie. Il évolue par la suite en fonction de l'augmentation des volumes à traiter, soit 1 % d'augmentation par année; Le coût est basé sur les résultats présentés dans les états financiers audités de Partagec pour l'année financière 2013-2014 et sur des ajustements effectués pour répondre aux nouvelles exigences des établissements clients. 	Comparaison des données relatives aux dépenses de fournitures pour l'emballage de chirurgie présentées dans les états financiers audités de Partagec pour l'année financière 2013-2014 avec les données présentées dans le montage financier de Partagec	Aucune limitation	Les calculs sont adéquats.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux effectués pour valider la plausibilité	Considération quant à la portée des travaux	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
Dépenses fixes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les dépenses suivantes totalisent 491 338 \$ pour la première année de production de la nouvelle buanderie et demeurent fixes sur les 20 ans du projet : <ul style="list-style-type: none"> • Administration – papeterie, téléphone, conseil d'administration et frais de déplacement, • Honoraires professionnels, • Finances, • Entretien mécanique, • Entretien de salubrité, • Entretien d'immeuble, • Frais administratifs bancaires; ■ Les frais d'administration (papeterie, téléphone, conseil d'administration et frais de déplacement) ont été ajustés à la baisse entre la dernière année de production dans l'ancienne buanderie et la première année dans la nouvelle, proportionnellement à la diminution du nombre de postes de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comparaison des données relatives aux dépenses de frais généraux présentées dans les états financiers audités de Partagec pour l'année financière 2013-2014 avec les données présentées dans le montage financier de Partagec; ■ Comparaison de l'état des résultats détaillant les frais généraux, incluant les dépenses fixes, pour l'année financière 2013-2014, avec les données présentées dans le montage financier de Partagec. 	Aucune limitation	Les calculs sont adéquats.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.
Dépenses variant en fonction du nombre de postes de travail	<ul style="list-style-type: none"> ■ La dépense d'administration (repas, habillement et formation) varie en fonction du nombre de postes de travail dans la nouvelle buanderie et s'élève à 56 534 \$ pour la première année d'exploitation de la buanderie; ■ Les frais ont été ajustés à la baisse entre la dernière année de production dans l'ancienne buanderie et la première année dans la nouvelle, proportionnellement à la diminution du nombre de postes de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comparaison des données relatives aux dépenses de frais généraux présentées dans les états financiers audités de Partagec pour l'année financière 2013-2014 avec les données présentées dans le montage financier de Partagec; ■ Comparaison de l'état des résultats détaillant les frais généraux, incluant la dépense d'administration (repas, habillement et formation), pour l'année financière 2013-2014, avec les données présentées dans le montage financier de Partagec. 	Aucune limitation	Les calculs sont adéquats.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux effectués pour valider la plausibilité	Considération quant à la portée des travaux	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
Dépenses variant en fonction des volumes traités	La dépense d'approvisionnement (expédition et emballage) varie en fonction des volumes traités et s'élève à 46 926 \$ pour la première année d'exploitation de la nouvelle buanderie.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comparaison des données relatives aux dépenses de frais généraux présentées dans les états financiers audités de Partagec pour l'année financière 2013-2014 avec les données présentées dans le montage financier de Partagec; ■ Comparaison de l'état des résultats détaillant les frais généraux, incluant l'approvisionnement (expédition et emballage), pour l'année financière 2013-2014, avec les données présentées dans le montage financier de Partagec. 	Aucune limitation	Les calculs sont adéquats.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.
Frais de mise en marche	Des frais de mise en marche de 300 000 \$ sont prévus pour la première année d'exploitation.	Validation des calculs effectués dans le montage financier de Partagec	Aucune limitation	Les calculs sont adéquats.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.
Achat de linge de remplacement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le coût pour l'achat de linge neuf blanc, vert et bleu a été évalué à 1 365 994 \$ pour la première année de production de la nouvelle buanderie. La dépense associée à l'achat de linge neuf évolue par la suite en fonction de l'augmentation des volumes à traiter, soit 1 % d'augmentation par année. Une inflation annuelle de 1 % est considérée au cours des cinq premières années d'exploitation; ■ La valeur des achats est basée sur les montants dépensés durant l'année financière 2013-2014 et ajustée en fonction des volumes prévus à partir de 2017-2018. 	Comparaison des montants dépensés pour l'achat de linge neuf blanc, vert et bleu présentés dans les résultats financiers des années 2013-2014 et 2014-2015 avec les montants présentés dans le montage financier de Partagec	Aucune limitation	Les calculs sont adéquats.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.
4. Frais financiers (capital et intérêt)					
Remboursement de capital	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le financement de la Banque Nationale est offert sur des périodes de 25 ans renouvelable après 10 ans pour le bâtiment et de 20 ans renouvelable après 10 ans pour l'équipement; ■ Les termes du financement sont présentés dans la section sur les coûts de relocalisation. 	Validation de l'inclusion du remboursement de capital correspondant aux montants financés pour le bâtiment et l'équipement dans le montage financier de Partagec	Aucune limitation	Les calculs sont adéquats.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.
Frais d'intérêt	Les termes du financement sont présentés dans la section sur les coûts de relocalisation.	Validation de l'inclusion des frais d'intérêt correspondant aux montants financés pour le bâtiment et l'équipement dans le montage financier de Partagec	Aucune limitation	Les calculs sont adéquats.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.

Paramètres présentés	Information fournie par la buanderie	Travaux effectués pour valider la plausibilité	Considération quant à la portée des travaux	Résultats obtenus	Évaluation du cabinet selon les travaux réalisés
5. Paiements tenant lieu de taxes					
Paiement tenant lieu de taxes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le montant utilisé aux fins du paiement tenant lieu de taxes est de 192 676 \$, soit la valeur obtenue du MAMOT indexée à 1 % annuellement pour les années 2015-2016 et 2016-2017; ■ Une inflation annuelle de 1 % est considérée au cours des trois premières années d'exploitation. 	Comparaison de la confirmation du taux global de taxation obtenu du MAMOT pour les calculs du paiement tenant lieu de taxes avec le montant présenté dans le montage financier de Partagec	Aucune limitation	Le montant de paiement tenant lieu de taxes utilisé dans le montage financier est conforme au document probant obtenu. Les calculs sont adéquats.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.
6. Valeur résiduelle des actifs à la fin de la période					
Valeur résiduelle des actifs	La valeur résiduelle des actifs après 20 ans a été évaluée à 15 980 000 \$ pour la propriété et à 7 200 000 \$ pour l'équipement. Partagec a indexé en dollars 2019 la valeur résiduelle des actifs fixée en dollars 2015, afin d'assurer la comparabilité avec les autres données indexées dans le modèle au cours des trois premières années d'exploitation.	Comparaison de la valeur résiduelle des actifs après 20 ans d'exploitation présentée dans le rapport d'évaluation daté du 15 mai 2015, préparé par le Groupe Altus, et indexée par Partagec avec la valeur résiduelle présentée dans le montage financier de Partagec	Aucune limitation	Le montant de la valeur résiduelle des actifs utilisé dans le montage financier est conforme au document probant obtenu. Les calculs sont adéquats.	Sur la base de cette validation, le paramètre est jugé plausible.



Raymond Chabot
Grant Thornton

